



# LE PIAN SUR GARONNE

BULLETIN D'INFORMATION  
MUNICIPALE – NUMÉRO 8  
FÉVRIER 2023



Chères Pianaises, chers Pianais,

Une nouvelle année s'ouvre à nous ! Après 2 ans de pandémie qui nous a tous affectés, la vie a repris son cours normal et notre municipalité a pu, dès 2022, renouer avec bon nombre d'actions et d'activités, ce dont nous nous réjouissons.

Tout d'abord, un bilan de nos actions engagées pour le bien-être de tous :

L'aménagement du chemin des Sables visant à le sécuriser pour les piétons, les cyclistes, les voitures et les riverains. C'est une réussite et , encore merci à tous, pour la gêne occasionnée durant l'été !

L'agrandissement de la cour de l'école permettant aux enfants de disposer de plus d'espace lors des récréations et une meilleure sécurisation de l'accès à l'école. La mise en place d'un composteur et la participation effective de nos enfants aux côtés des enseignants.

La démolition des ateliers municipaux fin 2022 et la construction d'un nouveau qui verra le jour dans les prochains mois et permettra à notre agent communal de disposer de meilleures conditions de travail.

Les travaux de rénovation indispensables dans les différents logements communaux.

Le lancement du projet de Maison Médicale à proximité du collège. Depuis juin, une structure provisoire (Algeco) a été installée, ce qui permet, d'ores et déjà, de fonctionner avec un médecin et des infirmiers.

Le projet avance et la structure permettra d'accueillir médecins généralistes, infirmiers, kinés, médecins spécialistes etc...

L'ouverture « ponctuelle », pour le moment, du bar dont nous souhaitons qu'il devienne un lieu de vie pour notre commune. Quelques travaux sont à envisager et seront réalisés très prochainement.

Et puis, je tiens à remercier nos associations qui ont renoué avec leurs activités en 2022 et ont un programme déjà bien rempli pour 2023.

Un grand merci également aux élu(e)s qui m'entourent et qui participent, par leur travail, au développement de la commune, aux agents communaux (l'agent technique, les agents des écoles, la secrétaire de mairie) et aux enseignants.

Je vous remercie pour votre confiance.



**Didier Cousiney**  
Maire de Le Pian sur Garonne



COORDONNÉES DE LA MAIRIE :  
39 GRAND RUE  
33490 LE PIAN SUR GARONNE

 MAIRIE LE PIAN-SUR-GARONNE

TÉLÉPHONE :  
05.56.76.42.42  
FAX :  
05.56.76.46.77

EMAIL :  
MAIRIELEPIANGARONNE@WANADOO.FR  
SITE INTERNET :  
WWW.LEPIANSURGARONNE.FR

# SOMMAIRE

TRAVAUX  
RÉALISÉS



P. 3

INFRASTRUCTURES  
COMMUNALES



P. 4

ENFANCE ET  
JEUNESSE



P. 5

VIE SOCIALE ET  
ASSOCIATIVE



P. 6-7

QUESTIONNAIRE  
ÉCLAIRAGE PUBLIC



P. 8

PORTRAIT DE  
LA COMMUNE



P. 10

ACTUS EN  
BREF



P. 11

AGENDA



P. 13

PROCÈS-VERBAUX  
2022



P. 14

## Faites-vous connaître !

Vous êtes **une nouvelle entreprise, un artisan, un commerçant ou une profession libérale** et vous souhaitez vous faire connaître dans notre commune ?



C'est l'idéal pour paraître sur l'annuaire communal !

➤ **COMMENT ? RIEN DE PLUS FACILE !**



Vous pouvez nous contacter par mail et nous donner les informations nécessaires.

Ainsi, nous pourrons vous intégrer dans l'annuaire sur le site et ainsi vous faire connaître auprès de nos administrés.



## MENTIONS LÉGALES



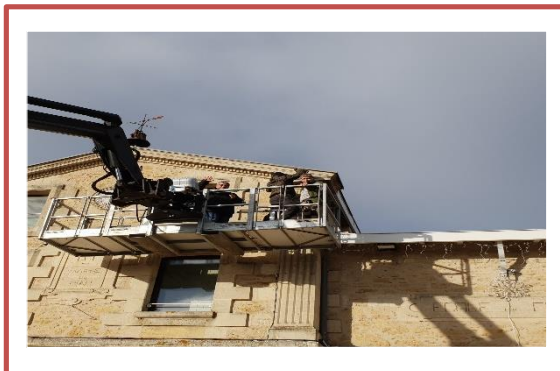
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DIDIER COUSINEY, MAIRE DE LE PIAN SUR GARONNE.  
COMITÉ DE RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION VILLE DE LE PIAN SUR GARONNE.  
RESPONSABLES DE LA RÉDACTION : DOMINIQUE BENNAMIAS, AXELLE LECOEUVRE  
ICONES : BY FREEPICH, BY ICONIXAR, PHOTOS : ITRAMUROS  
IMPRIMÉ PAR IMPRIMERIE MAGNIER (33210). PAPIER 100% RECYCLÉ.

# BÂTIMENTS COMMUNAUX

## Travaux réalisés sur les bâtiments communaux

La commune dispose de 4 logements communaux, 1 commerce, 1 bar, 1 crèche et récemment acheté, la maison en face de la mairie.

En 2020, nous avons réalisé un état des lieux des logements, avec la réalisation des DPE (Diagnostics de Performance Energétique). En fonction des éléments des états des lieux, un programme de rénovation a été établi.



A ce jour, nous avons effectué de nombreux travaux dans les différents bâtiments de la commune :

Tout d'abord, les logements communaux situés rue de l'Eglise comportaient de l'humidité. Afin de protéger le bâtiment de l'humidité, la municipalité a fait le choix d'installer un drainage.

Le drainage consiste à collecter et à évacuer les eaux de ruissellement autour des bâtiments. Ce dernier est mis en place en périphérie des constructions afin qu'elles n'atteignent pas le bâtiment.

Pour effectuer cette protection, nous avons fait appel à Monsieur Julien TISSIÉ, maçon, pour réaliser cet ouvrage. Ainsi, ce système contre l'humidité fait barrage aux infiltrations d'eau et aux remontées capillaires. Il permet de consolider une construction souterraine et de la rendre plus performante avec cette protection.

Pour parfaire l'extérieur, nous avons aménagé leurs devants de portes avec un trottoir pour un côté esthétique mais aussi pour la propreté.

Ensuite, nous avons également rénové la salle de bain d'un des logements rue de l'Eglise ainsi que celle du logement qui se trouve au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Dans les deux cas, ces pièces étant humides, nous avons fait le choix de mettre un revêtement classique en les habillant avec du carrelage.

Nous avons également fait appel à M. Benjamin MARTINET pour repeindre la cage d'escalier qui va au logement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Enfin, nous avons changé une partie du bandeau de la charpente de la mairie, l'avant toit et un bout de panne car ils étaient très abimés.

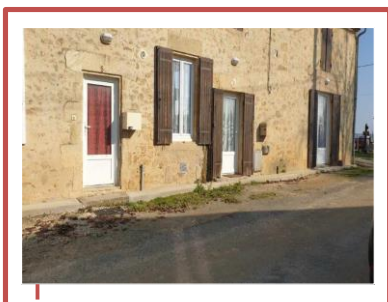


En 2023, la commission bâtiment poursuit le programme qu'elle s'est fixé.

En effet, la climatisation, l'isolation et les différentes réparations sont en cours d'études pour la préparation du budget.

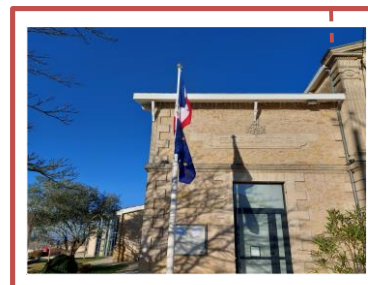
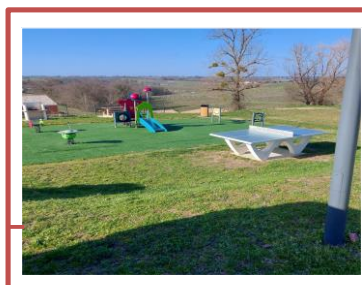
Il est question de faire des choix stratégiques pour une meilleure qualité de vie.

CHANGEMENT DES DRAPEAUX EN HAUT DU MÂT



CRÉATION DE TROTTOIRS POUR LE DRAINAGE

INSTALLATION DE LA TABLE DE PING-PONG À  
CÔTÉ DU CITY STADE



# INFRASTRUCTURES COMMUNALES

## L'atelier municipal :

### Le projet a démarré depuis le mois de décembre !

**Pour garantir au personnel communal de meilleures conditions de travail et pour répondre aux besoins de la commune, la commune lance la construction d'un nouvel atelier municipal.**

Les ateliers municipaux ont été démolis, le décaissement fait, et très prochainement, le maçon va commencer la dalle.

En septembre, ce nouvel atelier sera opérationnel.

De meilleures conditions de travail pour notre agent communal qui disposera : d'un vestiaire, d'un coin cuisine, de sanitaires complets (douche et wc), d'un atelier pour les réparations et divers travaux de peinture ou autres, d'un garage pour les véhicules et, à l'extérieur d'un espace de stockage pour le matériel communal.



ANCIEN ATELIER AVANT SA DESTRUCTION



ATELIER DÉTRUIT COURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE



## L'agrandissement de la cour d'école

### Le projet d'extension de la cour d'école est enfin terminé !

Il s'agit d'un projet important pour la commune et son développement. En effet, le groupe scolaire fait actuellement l'objet d'un accroissement de ses effectifs. C'est une excellente nouvelle pour le maintien de l'ouverture de nos classes.

Cependant, il devenait évident de permettre aux enfants d'avoir un peu plus d'espace pour pouvoir se défouler aux moments des récréations. Comme il avait été convenu, suivant les consultations auprès de l'équipe enseignante et surtout en fonction de la surface disponible, l'aménagement de la cour de l'école a pu être ainsi réalisé durant les vacances de Noël 2022.

Les parents d'élèves et nos écoliers ont pu découvrir à la rentrée de janvier cette extension.

Une sonnette avec son interphone a été également installée. Cette dernière est reliée à un téléphone portable, ainsi, la directrice de l'école et le coordonnateur du périscolaire peuvent répondre sans difficulté.



RÉALISATION DE L'AGRANDISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DURANT LES VACANCES DE NOËL



# QUE S'EST-IL PASSÉ À L'ÉCOLE ?

## LA DÉCOUVERTE DE L'ATHLÉTISME



L'école a proposé aux élèves des classes de GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2, la découverte de l'athlétisme à travers 10 séances co-encadrées avec le Stade Langonnais Athlétisme.

Ainsi, Laurent Souques, directeur sportif, aidé de Jesse Granier, bénévole au sein du Club, ont pu faire découvrir aux élèves cette discipline sportive riche et variée.

Les élèves ont apprécié ces temps privilégiés où ils ont pu, notamment, s'essayer au saut à la perche sur le city-stade.

Des sourires, des progrès et de la motivation, bravo à tous !



## LE NOËL DE L'ÉCOLE



Le 16 décembre 2022, c'était le Noël des enfants à l'école. Nos petits écoliers ont eu la surprise de rencontrer le Père Noël qui leur a remis un cadeau à chacun.

Merci à lui d'avoir fait un petit détour par l'école et prendre un peu de son temps avant de partir en tournée avec ses rennes.

RENCONTRE DU PÈRE NOËL  
DANS LES CLASSES

Un grand bravo à toute l'équipe enseignante pour ce bel après-midi et un grand merci à nos agents communaux.



# ACTION SOCIALE

## La distribution des colis ...



LA COMMISSION ACTION SOCIALE QUI SE PRÉPARE À LIVRER TOUS LES COLIS

L'équipe de la commission sociale (Emanuel MACEDO, Axelle LECOEVRE, Maud CREPEAU et Laure BEYNEIX) sont allés à la rencontre de nos anciens pour leur remettre à domicile les colis gourmands le samedi 17 décembre 2022 sous un soleil radieux.

Comme à son habitude, la commission a sélectionné des produits issus de notre territoire.

Ainsi, il était composé d'un pâté de rillettes de canard avec du foie gras, un pain d'épices, un pot de miel et une bouteille de vin blanc moelleux.

L'organisation a été de rigueur puisqu'il fallait que tous les paquets soient livrés durant la matinée de cette journée !

La distribution a été répartie entre tous, chacun disposant d'une liste bien précise. C'est aussi l'occasion de se connaître mieux, d'échanger des idées et d'écouter des suggestions.

Environ 150 colis gourmands ont ainsi été distribués. Une attention toujours très appréciée...

## ... et le repas de nos anciens

Traditionnellement la municipalité organise un repas pour ses anciens. En raison des restrictions sanitaires cela n'avait pas pu avoir lieu jusqu'à présent.

Cette année, ce sont près de 60 personnes qui se sont retrouvées samedi 14 janvier 2023 dans la salle des fêtes. La municipalité avait choisi le traiteur du Relais Bazadais pour faire saliver chaque papille et accompagner ce repas par un spectacle cabaret du groupe « un air de fête ».

Le Maire, Didier COUSINEY, a fait un discours de bienvenue à tous les participants et a salué l'équipe de la commission sociale pour son travail.

Cette réunion festive fut un réel succès et l'ambiance très chaleureuse.

**Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette totale réussite !**



CETTE JOURNÉE A RÉUNI PLUS DE 60 PERSONNES DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE ET CHALEUREUSE.

## Vous avez + de 65 ans et n'avez pas été convié à une de ces organisations ?

Vous n'êtes peut-être pas inscrits sur les listes électorales ? ou êtes un(e) nouvel(le) habitant(e) de + de 65 ans ?

Pas de panique ! Faites-vous connaître au secrétariat de la mairie **avant le 30 avril 2023** pour être enregistré sur la liste de l'action sociale.

Chaque année, la commission se réunit pour établir le listing des personnes ayant l'âge requis afin de recevoir une invitation pour :

- soit percevoir un colis de fin d'année ;
- soit assister au repas de début d'année.

## Les Coteaux Dorés font leur bilan

Après une reprise difficile en mai 2022, le club des aînés du Pian-sur-Garonne, ayant résisté à la pandémie « Covid » a mis en place un nouveau bureau. Nous faisons aujourd'hui un bilan positif de nos activités. Divers ateliers ont été mis en place d'autres sont en préparation pour permettre à nos aînés de passer des moments conviviaux dans la bonne humeur, l'échange, le partage, la simplicité et l'amitié.

Lors de la reprise du club nous avons enregistré 43 adhérents, fin décembre nous en comptabilisons 74. Ceux-ci ont répondu présents à la mise en place, en décembre, de deux ateliers PATISSERIE (complets) organisés avec la CDC, un atelier YOGA DU RIRE (complet) organisé avec l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention Santé sur les territoires, subventionnée par les caisses de retraite), les cours débuteront le 13 janvier 2023 et se termineront mi-mars, à raison d'un cours par semaine.

Nous maintenons un loto tous les PREMIERS MARDIS DE CHAQUE MOIS, IL FAUT FAIRE PLAISIR A TOUS ...

Une pièce comique présentée par l'atelier théâtre de Gornac nous a fait passer un moment de détente le samedi 26/11/2022. Nous avons comptabilisé 75 participants de toutes générations, les retours de ce premier spectacle ont été positifs.

Un atelier déco a été mis en place en novembre, les participantes, une dizaine, avaient préparé une superbe déco pour notre journée de fête, du 12/12/2022. Cet atelier va perdurer puisque nous avons la demande de nos adhérents.

Durant cette journée nous avons fêté les anniversaires des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> trimestres et Noël, très bon repas !!! Un beau spectacle !!!

**Ce fut une réussite pour terminer l'année 2022 !!!**

MARIE-CHRISTINE LAPRIE  
PRÉSIDENTE DES COTEAUX DORÉS



## Extinction de l'éclairage public

**La gestion des coûts de l'énergie, dont l'éclairage public fait partie, est une des préoccupations de la municipalité.**

Depuis 2014, les armoires sont désormais équipées d'horloges astronomiques permettant un allumage et une extinction au niveau du Collège et devant la mairie à des heures précises en fonction de l'allongement ou du raccourcissement des journées.

En 2021, nous nous sommes engagés à poursuivre cette démarche en remplaçant l'éclairage par des diodes électroluminescentes (LED). La finalisation sur l'ensemble du parc aura lieu courant 2023.

Pour compléter cette économie d'énergie et afin de diminuer la pollution lumineuse, nous envisageons d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 h du matin. Beaucoup de nos voisins ont d'ores et déjà mis en place cette pratique. Actuellement, nous avons un éclairage nocturne continu.



## Allumons les étoiles !

### Eteindre l'éclairage public c'est :

- ☞ Economiser l'énergie et ainsi faire un pas vers la transition écologique en luttant contre le réchauffement climatique.
- ☞ Réaliser des économies financières. En France métropolitaine, l'éclairage public représente 42 % des consommations d'électricité d'une commune, soit 17 % des dépenses totales d'énergie.
- ☞ Réduire les perturbations du rythme biologique (troubles du sommeil, augmentation du stress, modification des rythmes hormonaux).
- ☞ Lutter contre les perturbations de la biodiversité nocturne. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

### Qu'en est-il de la sécurité ?

Dans toutes les communes où l'arrêt de l'éclairage sur une période de la nuit s'est mis en place, la grande crainte des habitants était la sécurité. Tous les chiffres montrent qu'il n'y a aucun lien entre éclairage et sécurité.

En effet, **80% des cambriolages ont lieu le jour**, 55% ont lieu entre 14h et 17h et **99% des délits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées.**

*(Données gendarmerie/compagnies d'assurance).*

Côté sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse et aucune augmentation des délits n'a été observée.

*Pour respecter la loi : La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.*



*Parmi les principales, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1, la loi n°2010-788 de juillet 2010, l'article L 538-1 du code de l'environnement ou encore le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.*

## Questionnaire

**Avant de lancer cette opération, le Conseil Municipal souhaite connaître votre avis. C'est l'objectif du sondage que nous avons mis en place. Nous vous encourageons donc vivement à y répondre.**

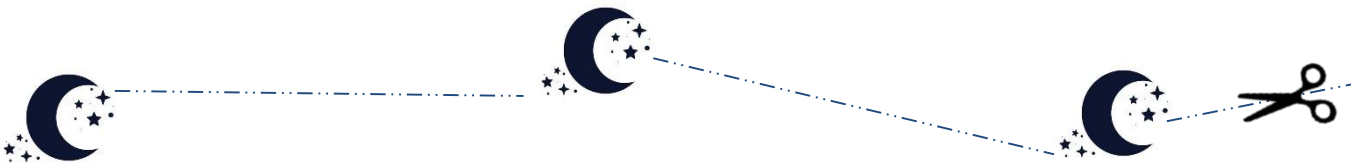
Je certifie :

- être majeur ;
- être résident permanent ou non-permanent sur la commune de Pian-sur-Garonne ;
- être assujetti à l'impôt sur la commune.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....



### Etes-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public de 00h à 05h ?

**oui**, pour quelle(s) raison(s) ?

**non**, pour quelle(s) raison(s) ?

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION À CE QUESTIONNAIRE CITOYEN !**

Vos réponses seront analysées et la réflexion ultérieure du conseil municipal s'appuiera sur les éléments recueillis.

- envoyé ou déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie

**DATE LIMITE DE RÉPONSE AVANT LE 31 MARS 2023**

# Portrait de la commune



## Nous poursuivons notre tour de la commune et de ses agents.

Nous allons à la rencontre de Julien FAUX, notre agent technique, en charge des bâtiments, des espaces verts, de la voirie, du cimetière, des réservations de la salle des fêtes, et du terrain d'entraînement de football.

« Je suis arrivé en septembre 2019 pour pallier au remplacement de Jean-François BAURY qui partait à la retraite après de loyaux services à la commune. »

COMMENT VOUS DÉCRIRIEZ-VOUS PROFESSIONNELLEMENT ?

Je suis attentif, discret, à l'écoute des besoins de chacun tant auprès des administrés que des élus.

À QUOI RESSEMBLE UNE JOURNÉE DE TRAVAIL TYPE ET SUR QUELS PROJETS TRAVAILLEZ-VOUS ACTUELLEMENT ?

Il n'y a pas de réelle journée type. Je suis toujours dans l'action en fonction des urgences quotidiennes. Par contre, mes tâches régulières sont : vider les poubelles communales, laver la salle des fêtes, nettoyer les accotements, changer les joints des poussoirs aux sanitaires des écoles en raison de l'eau qui est très calcaire. La période de tonte est la plus compliquée, il faut tout gérer en même temps, en passant le rotofil et l'épareuse, sans oublier les imprévus. Actuellement, je termine la fabrication maison d'un escalier.

QUEL EST VOTRE PLUS BEL ACCOMPLISSEMENT PROFESSIONNEL ?

La confection de l'escalier en bois par encastrement, qui permettra aux personnes qui sont sur la scène de la salle des fêtes, de descendre en toute sécurité. Je suis vraiment très fier et au vu des retours, c'est une reconnaissance de mes compétences professionnelles.

EN TROIS MOTS, COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS VOTRE RÔLE ?

Je dirai : sécuritaire, bienveillant et responsable car je dois assurer toute la gestion technique.

QUELS SONT VOS PRINCIPAUX DÉFIS PROFESSIONNELS ?

Mes défis sont quotidiens dans mon organisation. Je suis seul à tout gérer mais suis très à l'aise. Je connais mes missions, mes limites et c'est mon adrénaline. Je suis minutieux, j'aime les choses bien faites.

SI VOUS DEVIEZ CHOISIR UN MENTOR, N'IMPORTE QUI, QUI SERAIT CETTE PERSONNE ?

L'acteur britannique Jason Statham car ses principaux rôles visent à être dans des actions de précisions, d'écoute et de détermination.

QU'EST-CE QUE VOUS PRÉFÉREZ DANS VOTRE TRAVAIL ?

Me sentir utile dans mes missions car je souhaite maintenir un service public de qualité.

QUEL EST LE MOMENT LE PLUS AGRÉABLE QUI VOUS AVEZ VÉCU AU TRAVAIL ?

En période estivale, je commence tôt et mon régal c'est d'être au contact avec la nature. Je croise parfois des chevreuils, c'est génial !

## En bref !

Notre MacGyver communal... s'appelle Julien !

Etre agent technique polyvalent en milieu rural, c'est un métier très riche et diversifié, aucune journée ne se ressemble.

C'est un service public qui demande de la disponibilité, de l'écoute et parfois des conseils techniques auprès des élus et des habitants.



INSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOËL



MISE EN SÉCURITÉ DES ANIMAUX ABANDONNÉS AU PAV

## Quoi de neuf à Pian

### Journée défense et citoyenne

Filles et garçons qui ont eu 16 ans en 2023, pensez au recensement militaire !!

➔ Se présenter à la Mairie avec votre livret de famille, votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

Cette démarche est **obligatoire** et préalable à la journée défense et citoyenne. Elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer vos examens, vos concours, etc.



### Un courrier prioritaire ?

Le timbre rouge est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour envoyer une lettre prioritaire, distribuée le lendemain de l'envoi (hors dimanches et jours fériés), vous disposez dorénavant de la « e-lettre rouge » accessible :

- depuis le **site internet de La Poste**. Vous avez la possibilité de rédiger votre lettre directement en ligne, utiliser l'un des 200 modèles de lettre proposés, télécharger un document depuis votre ordinateur ou réutiliser un brouillon enregistré dans votre compte ;
- depuis un **bureau de Poste** avec l'aide d'un conseiller clientèle. Préparez votre courrier chez vous et les coordonnées de votre destinataire. Le conseiller clientèle scannera votre courrier et complètera vos coordonnées et celles de votre destinataire.

Le courrier est ensuite imprimé dans le centre courrier le plus proche, mis sous pli et distribué à votre destinataire dès le lendemain pour toute commande en ligne payée avant 20h.



### Le circuit des cabanes de vigne

Dans le courant de l'été 2021, un chantier international de jeune (Concordia) a procédé au nettoyage d'un certain nombre de cabanes de vignes.

Aujourd'hui, l'objectif est de mettre en place un circuit de randonnée à travers nos coteaux et de cabanes en cabanes permettant de découvrir toutes les facettes de notre terroir (histoire, vignes, flore, témoignages, châteaux, etc..).



C'est chose faite et ces parcours (6km ou 8km suivant les options) seront bientôt disponibles sur **IGNRando** et **VisioRando**. A chaque étape, dont le départ s'effectuera à la Mairie, vous trouverez un **QRCode** qui vous permettra d'accéder à différentes rubriques qui vous feront découvrir notre terroir !

Les 8 et 9 Avril, la commune, en partenariat avec la section environnement de l'UFCV coacteur de ce beau projet, inaugurer ce circuit. Davantage d'informations vous seront données sur cet évènement via le site de la commune, Facebook et le panneau lumineux. Nous comptons vivement sur votre participation à cette inauguration.

### Le PLUi

Depuis le 23 janvier 2023, c'est officiel, le plan local d'urbanisme intercommunal est mis en place. **Seul ce document fait foi** pour toutes les demandes de déclarations, constructions, démolitions, etc.



### Offre d'un job saisonnier

Sous la directive des élus et de l'agent technique, l'agent a pour mission l'entretien des espaces verts (fauchage, désherbage, tonte...) et de travaux divers.

Permis B obligatoire

Période : du 03/04/2023 au 30/06/2023

Temps de travail : 15H / semaine

**Date limite de candidature : 15/03/2023**

# ACTUALITÉS



## La fibre sur la commune

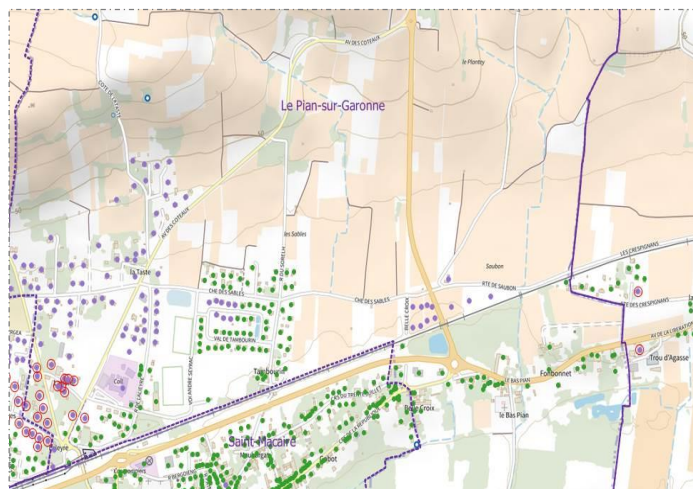
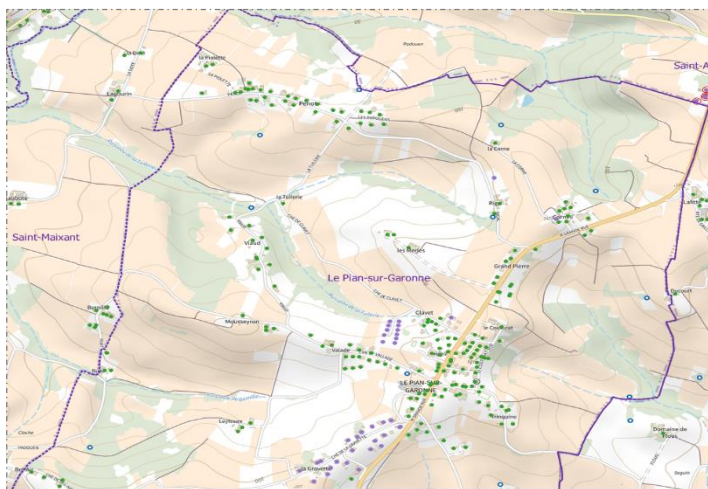


Nous vous présentons les étapes de déploiement de la fibre qu'il reste à couvrir sur certains quartiers : **les points en violets sont pour le moment non éligibles.**

Pour votre information, les services en charge de cette installation, doivent rendre 100% des logements éligibles pour la fin du projet en 2025. Il est donc normal que des logements ne soient pas encore éligibles. A date de la mi-janvier, 70% de notre commune est éligible et nous serons fin février bientôt à plus de 80%.

### Les points bloquants :

- **Chemin de la gravette** = Les câbles électriques sont trop bas pour que Orange puisse tirer les câbles fibre en toute sécurité, une solution est à l'étude pour planter des poteaux en face, il n'y a pas de délai pour l'instant ;
- **Lotissement l'orée des Vignes et Chemin de Clavet** = Maisons neuves non relevées au début de projet, Orange a créé les adresses et fait en sorte de les rendre éligibles au semestre 1 de l'année 2023 ;
- **Chemin des sables** = Il y a un poteau avec une étiquette rouge qui signifie qu'il est dangereux et interdit d'intervenir dessus, Orange est en attente de consignes, il n'y a pas de délai pour l'instant ;
- **Belle croix, Val de tambourin, Lotissement Chanteloiseau et Lataste** = seront faits en février



## Campagnes de vidanges SPANC

La Communauté de Communes du Sud Gironde a mis en place un marché permettant à ses administrés de bénéficier de tarifs avantageux pour l'entretien (vidange) de leur installation d'assainissement non collectif.

Voici les dates des prochaines campagnes :

- Avril (inscription avant le 17/03)
- Juin (inscription avant le 12/05)
- Août (inscription avant le 14/07)
- Octobre (inscription avant le 15/09)



Pour vous inscrire, n'hésitez pas à demander le formulaire au secrétariat de la mairie ou directement sur le site de la CdC du Sud Gironde.

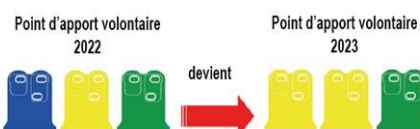
## Nouvelles consignes de tri

Le Sictom du Sud Gironde va progressivement remplacer les bornes des apports volontaires.

Ainsi il y aura désormais **2 bornes jaunes et 1 borne verte**. Cela vient de la simplification des consignes de tri et notamment que les papiers et cartons seront collectés en mélange avec tous les emballages plastiques et métalliques dans les bornes jaunes, les bornes vertes restant dédiées au verre.

➡ Le **sac jaune** que nous vous remettons est destiné à vous permettre la collecte de vos emballages destinés aux bornes jaunes.

Merci pour votre engagement et votre participation dans cet effort commun !



# Tous à vos AGENDAS !

Venez  
bouger  
à Pian

## La Raquette des Coteaux



- ➔ **05 mars 2023** : TMC adultes 4ème série à Pian et St André
- ➔ **12 mars 2023** : MC 11/12 ans vert à Pian et St André
- ➔ **19 mars 2023** : Fête des 20 ans du club
- ➔ **26 mars 2023** : Finale tournoi interne
- ➔ **09 avril 2023** : TMC dames 3ème série
- ➔ **Du 11 au 13 avril 2023** : Stage tennis et multisports
- ➔ **03 juin 2023** : Double parents/enfants
- ➔ **Du 09 au 25 juin 2023** : Tournoi officiel du club
- ➔ **01 juillet 2023** : Portes ouvertes et inscriptions (de 10 h à 12 h à St André)
- ➔ **02 septembre** : Portes ouvertes et inscriptions (de 10 h à 12 h à Pian)
- ➔ **09 septembre 2023** : Forum des associations à Saint André du Bois



## Don du sang



➔ **Jeudi 23 février de 15h à 19h**

A la salle des fêtes de Pian-sur-Garonne

RDV via ce lien <https://efs.link/TzqZ9>



Donnons  
au sang  
le pouvoir  
de soigner

## Course de vélo du Sud-Gironde

➔ **Samedi 4 mars 2023 !**

départ : St Pierre de Mons

arrivée : Le Pian-sur-Garonne



## Le Comité des fêtes



- ➔ **samedi 25 février 2023** : repas et soirée dansante sous le thème « Les Pianais font du ski »
- ➔ **vendredi 12 mai et Samedi 13 mai** : FESTIVAL « Les Coteaux en Folies » Groupes de musique se croiseront tout au long du week-end
- ➔ **dimanche 13 mai** : vide grenier
- ➔ **vendredi 15 septembre à 21h00** : Soirée Match ouverture coupe du monde de Rugby 2023 FRANCE/NOUVELLE ZELANDE et karaoké
- ➔ **samedi 16 et dimanche 17 septembre** : fête du village !
- ➔ **vendredi 06 octobre à 21h00** : Soirée Coupe du Monde de Rugby FRANCE/ITALIE
- ➔ **samedi 25 novembre** : soirée dansante et repas
- ➔ **dimanche 26 novembre** : Loto

## L'Association Parents d'Elèves

- ➔ **19 février** : Loto
- ➔ **25 mars** : Carnaval
- ➔ **30 juin** : Kermesse



## Les Coteaux Dorés

OUVERT À TOUS LES HABITANTS

- ➔ **5 février** : Spectacle cabaret à 15h00
- ➔ **18 mars** : Théâtre à 20h30 – pièce comique

ACCESSIBLE AUX ADHÉRENTS

- ➔ **Tous les 1<sup>er</sup> mardi du mois** : Loto à 14H30
- ➔ **Les mardis 4 avril, 4 juillet et 12 décembre** : repas précédent le loto
- ➔ **Ateliers divers** : les mardis 17 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin (voyage), 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre.

déco, tricot, crochet, belotte, rami, jeux de société... venez avec des idées, faites des propositions... de nouveaux ateliers sont en préparation.

- ➔ **20 janvier 2024** : Assemblée générale



# PROCES VERBAUX DE L'ANNÉE 2022

Vous trouverez ci-après les comptes-rendus ainsi que les procès-verbaux des derniers conseils municipaux pour l'année 2022.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, CREPEAU, BAISSAS, BENNAMIAS, DUBERGEY ET MM COUSINEY, BILLION, DAULON, LORRIOT.

**POUVOIR :** MME BEINEIX DONNE POUVOIR A MME CREPEAU ET MM MACEDO DONNE POUVOIR A MM BILLION ET MM FAVREAU DONNE POUVOIR A MM COUSINEY

Madame Maud CREPEAU est secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité après modification du compte-rendu du 05 octobre 2021.

Lecture du compte-rendu du 7 décembre par MME LECOEVRE, deux modifications sont demandées. Vote à l'unanimité par le conseil.

### VOTE DETR – Ateliers municipaux

M. DAULON explique qu'une ouverture des plis a eu lieu entre Mme DUBERGEY, M. BILLION, et M. COUSINEY, en présence de Monsieur BILLA. Il a été montré que des éléments avaient été oubliés lors du montage du précédent dossier pour l'atelier municipal en vu d'une rénovation. Après discussions, il en ressort qu'il est toujours possible à ce jour de demander à l'Etat une dotation d'investissement DETR pour l'atelier municipal étant donné que celui-ci n'est pas encore lancé.

Par la suite, la commission bâtiment s'est réunie pour échanger sur ces différents points et choisit de présenter au Conseil Municipal de ce jour le projet d'une construction neuve avec demande de DETR.

Pour rappel les travaux de rénovation sans DETR étaient estimés à 114 359.00€ TTC  
Si on souhaite faire un atelier neuf avec la DETR, voici ce que cela donnerait :  
Montant de base : 200 295€ TTC, en prenant en compte la possibilité d'obtenir 35 % de subvention c'est-à-dire une participation de l'Etat de 70 103€ TTC, soit un montant final à 130 192€ TTC de reste à charge pour la commune.

La différence entre les deux projets (rénovation de l'atelier /construction d'un atelier neuf) est de 15 833€

Une différence est constatée car sur le projet de rénovation, il n'avait pas été comptabilisé la gouttière, le portail et la toiture.

Mme LABAT-DUBOIS interroge la commission et dénonce le fait que ce qui avait été voté précédemment ne soit pas complet.

M. LORRIOT ne comprend pas plusieurs choses : l'ouverture des plis sur l'appel d'offre s'effectue sans que la commission ad'hoc soit réunie. Des décisions de changement de projet et de modifications du cahier des charges sont avancées sans que l'adjoind en responsabilité ne soit présent. Il finit par s'interroger sur le rôle attendu des élus.

Il indique qu'une DETR sur les routes avait été déposée l'an dernier pour une portion du chemin des sables. Il ne comprend pas pourquoi la DETR de cette année ne concerne pas l'autre tranche du chemin des sables afin de terminer ce projet important.

Après délibération, les membres du conseil décident de voter avec :

**8 voix pour :** Mmes LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, CREPEAU, BAISSAS, BENNAMIAS, DUBERGEY et Mrs COUSINEY, DAULON.

**3 abstentions :** Mrs LORRIOT, BILLION et MACEDO.

### Parking du collège

M. COUSINEY expose un problème de circulation sur le parking du collège, beaucoup d'incivisme de la part des parents d'élèves, il semble également que le personnel du collège utilise le parking pour son propre intérêt alors qu'un autre endroit leur est dédié. Il demande au conseil municipal l'autorisation de passer le parking du collège en parking minute afin que personne ne reste garé la journée dessus, ce qui devrait libérer quelques places. Deux places dédiées aux handicapés seront également formalisées au sol.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour cette demande.

### BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La commission bâtiment attend toujours le devis pour le préau mais précise que l'on devrait le recevoir sous peu.

Pour les appartements locatifs, ont été validés le drainage devant les logements ainsi que sur le côté du bâtiment. Le remplacement des VMC a été validé, ainsi que les travaux dans la salle de bain de Mme FERRIER.

Concernant la mairie, il reste des travaux à finir à l'arrière de la toiture.

Il conviendra ultérieurement de voir le système de chauffage de la mairie, la cuve à fioul nécessitant des réparations.

### PANNEAU LUMINEUX POUR LE BAS PIAN

Mme BENNAMIAS interroge le conseil municipal, à savoir : devons-nous installer un deuxième panneau lumineux au niveau du collège ?

M. COUSINEY précise que suite à la réunion au quartier du Val de Tambourin, les habitants qui étaient présents n'étaient pas favorables à cette mise en place.

Après discussions, le conseil municipal s'orienterait davantage vers des applications d'informations sur les téléphones portables. En effet, un second panneau au bas Pian au niveau du collège ne serait pas efficace en termes d'informations, trop peu d'habitants de la commune passeraient devant.

A l'unanimité, le conseil vote contre la pose d'un panneau au bas Pian et invite la commission communication à travailler sur le projet d'une possible application.

### CHANTIER CONCORDIA 2022

Mme BENNAMIAS demande sous couvert de M. COUSINEY, si le conseil est favorable à procéder à la suite du chantier CONCORDIA. Les avis sont divers car les chantiers sont réalisés sur les biens privés mais relèvent du patrimoine communal. M. LORRIOT rappelle que le projet est avant tout de mettre en avant le sentier de randonnées.

En effet, le Département de la Gironde s'engage dans la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en collaboration avec la Communauté de Communes du Sud Gironde pour son territoire. Il est chargé de faire des propositions d'itinéraires pour valoriser le territoire et répondre aux attentes des différents publics dans une logique de loisir ou sportive.

Mme BENNAMIAS propose de reporter le sujet au prochain conseil municipal en raison de l'absence de Mme BEYNEIX qui s'occupe du projet en lien étroit avec le CVLV.

Il convient toutefois à la commission environnement de se réunir au préalable pour définir le projet mis en avant pour 2022 et voir par la suite avec la commission en charge des associations pour solliciter la nouvelle association A2PMP (Préservation du Patrimoine et de la mémoire de Pian) en partenariat avec le CVLV suivant les décisions du Conseil.

Les membres du Conseil acceptent que le sujet soit reporté au prochain conseil municipal.

*Pour raison de santé, M. le Maire quitte la séance. Mme LECOEVRE prend en charge la suite de la séance.*

### DELEGUE TITULAIRE AUPRES DU SDEEG

Le Conseil Municipal, Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire au Comité Syndical du SDEEG suite à la démission du conseiller municipal en charge de cette mission.

M. DAULON se propose pour être délégué titulaire auprès du SDEEG.

Après en avoir délibéré, la candidature de M. DAULON est acceptée et est désigné « délégué titulaire au Comité du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde ».

#### DELEGUE COMMISSION REVISION ELECTORALE

Le Conseil Municipal,  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué à la commission de révision électorale suite à la démission du conseiller municipal en charge de cette mission.

Mme LABAT-DUBOIS se propose pour être déléguée à la commission révision électorale.

Après en avoir délibéré, la candidature de Mme LABAT-DUBOIS est acceptée et est désignée « déléguée à la commission révision électorale ».

#### DELEGUE DE CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal,  
Considérant qu'il convient de désigner un « correspondant défense » suite à la démission du conseiller municipal en charge de cette mission.

Mme LECOEVRE se propose pour être déléguée pour être la correspondante défense.

Après en avoir délibéré, la candidature de Mme LECOEVRE est acceptée et est désignée « correspondante défense ».

*Fin de séance à 20h14.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire**

**PRESENTS :** MRS. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. BILLION, M. LORRIOT, ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU.

**ABSENT(E)S :** MME BAISSAS, M. MACEDO ( POUVOIRS DONNES A M. DIDIER COUSINEY), SOPHIE LABAT-DUBOIS (POUVOIR DONNE A MME AXELLE LECOEVRE )

Madame Dominique BENNAMIAS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H10.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11/01/2022 est validé (13 voix pour).

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait le point sur le courrier de Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine appelant les 11 collectivités de Nouvelle Aquitaine à participer au financement de GPSO. Jérôme GUILLEM, Maire de Langon, s'est opposé à ce financement. En conséquence, il n'y aura pas de subvention et donc pas de motion délibératoire comme initialement prévu.

#### NOUVELLE ASSOCIATION « A2PMP »

Monsieur le Maire a reçu le Président, le secrétaire et le trésorier de l'association A2PMP le 19 janvier. Ces derniers ont présenté les objectifs de l'association, à savoir la préservation du patrimoine public et privé. L'association compte à ce jour 23 membres.

L'association souhaite le soutien de la Mairie. Monsieur le Maire est favorable à l'octroi d'une subvention communale. Pour les biens publics, (Église, chapelle, monument aux morts, croix...) des bons seront, en outre, octroyés pour l'achat de matériels. Pour les biens privés, il appartiendra aux privés d'assurer le paiement de leurs fournitures.

Compte tenu du démarrage de l'association, celle-ci ne dispose pas de moyens. Monsieur le Maire propose une subvention à hauteur de 400 à 500€

M. FAVREAU s'interroge sur ce montant et suggère d'en débattre et de le voter en même temps que le vote de subventions pour les autres associations. Sa suggestion est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal. La décision sera donc prise lors du vote du budget 2022.

#### VOIRIES

Monsieur le Maire informe avoir reçu la société AZIMUT représentée par Thierry RENAUD pour l'établissement de devis pour les travaux du chemin des Sables. Une visite des lieux a été effectuée avec le Maire et Didier BILLION. Il a été clairement précisé que l'on ne toucherait pas à la structure des sols et que les travaux porteraient sur l'enrobé, les trottoirs et les chicanes. Thierry LORRIOT s'interroge sur l'utilité de trottoirs côté Sorel compte tenu du peu de passage précisant que « nous sommes à la campagne ». Par contre, côté ST Maixant, les trottoirs se justifient en raison de l'importance du trafic. Didier BILLION insiste sur la nécessité de sécuriser pour réduire la vitesse des automobilistes. Thierry LORRIOT estime qu'un simple marquage au sol pour une piste cyclable suffirait côté Sorel.

Il est convenu d'attendre les devis d'AZIMUT pour décider des travaux. Thierry LORRIOT insiste sur le problème d'évacuation des eaux et de la nécessité de recurer les fossés.

#### DELIBERATION VENTE TERRAIN LA TUILERIE

Monsieur le Maire présente le coût : terrain : 62 000€ bornage : 1000€, VRD : 800€, ASL : 500€  
Le conseil Municipal approuve la vente à l'unanimité.

#### LE BAR

Monsieur le Maire rappelle le courrier des services de la Sous-Préfecture précisant que l'ancien restaurant les DELICES était classé ERP, 5<sup>ème</sup> catégorie, activité de restauration. La mise à disposition du lieu pour des associations ou autres ne correspond donc pas à l'activité enregistrée. La licence pour le bar ayant été obtenue, si on veut l'utiliser, il faut modifier l'activité. Monsieur le Maire précise que le Président de FESTY PIAN a suivi la formation lui permettant d'exploiter la licence..

Il est rappelé qu'un groupe de travail sur le bar a été mis en place et qu'il conviendrait qu'il se réunisse afin de modifier l'activité et définir la nouvelle et ainsi de

déposer le dossier.

Fabrice DAULON rappelle que le bar n'est pas la priorité de 2022/2023 et que d'autres chantiers, notamment la Maison Médicale, sont prioritaires. Monsieur le Maire approuve mais précise qu'il convient d'y travailler maintenant afin de pouvoir déposer le dossier pour obtenir le permis d'aménagement ainsi que l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour le travail sur la nouvelle activité. Fabrice DAULON ajoute que la licence pourra, dans un premier temps, être utilisée par FESTY PIAN à l'occasion d'événements à la Salle des Fêtes.

#### CIRCUIT DE RANDONNEE

La commission environnement s'est réunie le 01 février 2022 pour réfléchir aux travaux à prévoir et financer pour 2022.

Thierry LORRIOT expose le compte rendu de la commission. Il rappelle que le CVLV n'a plus de subventions comme c'était le cas pour 2021 qui avait permis de financer le chantier CONCORDIA.

L'important est, désormais, de se centrer sur le circuit de randonnée à savoir : son entretien et son animation.

Axelle LECOEVRE demande si les travaux envisagés en 2022 sont de continuer à restaurer les 8 cabanes ou si d'autres cabanes seront dégagées pour poursuivre le circuit de randonnée étant donné qu'il en comporte plus que ces 8 cabanes.

Thierry LORRIOT précise que la priorité est de remettre en état le circuit existant (et donc de faire un tour des cabanes nettoyées en 2021). Si c'est possible, on peut imaginer étendre ce nettoyage à d'autres cabanes.

La commission propose de solliciter A2PMP pour l'entretien des cabanes moyennant une subvention de 1500€. Les représentants de l'association assistant au Conseil présenteront le sujet à leurs membres.

Si ce n'est pas l'association A2PMP, il est suggéré un recours au service civique. Pour l'animation, la commission se rapprochera de l'UFCV en lien avec le CVLV. Le budget à prévoir est de 2500€.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, le financement par la commune, pour partie, du chantier CONCORDIA pour le nettoyage des cabanes de vignes appartenant à des propriétaires privés avaient suscité des réactions négatives.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## QUESTIONS DIVERSES

PAV école / city park : un pare-vent d'1m de haut sera installé. Le Conseil Municipal approuve.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la Commission environnement.

Prêt du terrain de foot pour FESTY PIAN : Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du terrain de foot est gérée par Pian et une autre partie par Pian et ST Macaire. FESTY PIAN souhaite ce prêt de terrain pour une fête (festival de la musique et du vin) le 2 juillet 2022 organisée avec St Macaire. Le Conseil Municipal approuve. Monsieur le Maire précise, par ailleurs, le problème du mur construit à la place des tourniquets par la commune de St Macaire sans avoir, au préalable, consulté la commune de Pian. Or ce mur pose problème. Monsieur le Maire va se rapprocher du Maire de St Macaire.

Fournitures école : Laure BEYNEIX fait état de besoins de fournitures pour l'école (80€), d'un problème d'ordinateur qui ne fonctionne pas et de souhait de se doter d'un appareil photo pour la traçabilité numérique. Fabrice DAULON précise que ce système est « trop galère » et que, pour l'avoir expérimenté, cela ne fonctionne pas.

Pour l'ordinateur, Jacques PAUZAT assistant au conseil, rappelle que les anciens ordinateurs qui

restent à la Mairie ne fonctionnent que sous Windows 8. Axelle LECOEVRE précise qu'il suffit de contacter Gironde Numérique qui se chargera de la reconfiguration. Par ailleurs Laure BEYNEIX informe que le périscolaire aurait besoin de 2 meubles de rangement (environ 200€ chacun).

Monsieur le Maire fait part du contact reçu de la part d'un médecin généraliste souhaitant s'installer sur Pian. Dans un premier temps, Thierry LORRIOT et Fabrice DAULON ont examiné la possibilité de l'installer dans le logement attenant à la boulangerie. Cette solution n'a pas été retenue compte tenu du bail qu'il serait complexe à modifier.

Didier BILLION propose d'installer ce médecin sur le futur emplacement de la Maison Médicale, en louant ou achetant un module ALGECO. Un RV est programmé le 9 février avec le médecin pour lui faire cette proposition. Un RV est également prévu avec ALGECO pour examiner les prix de location et achat, la préférence étant pour la location (installation plus rapide que pour l'achat).

Thierry Lorriot ajoute que pourraient s'installer dans cet ALGECO, en sus du médecin, un infirmier et une diététicienne.

Compostage /jeudi 10 février à 16h, une réunion est prévue avec le SICTOM pour finaliser la mise en place du compostage à l'école.

Monsieur le Maire précise que le transport du compost et son entretien ne pourra pas être

assuré par le cantonnier quotidiennement et qu'il conviendra à l'école de s'en charger.

Course cycliste : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une course cycliste prévue par la CDC. L'arrivée de la 1<sup>ère</sup> course serait à Pian. Le coût à financer par la commune (idem pour les autres communes y participant) est de 200€.

Didier Billion fait part d'une information concernant la vente éventuelle de la maison située en face de la Mairie et jouxtant le bar. Il demande à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil afin d'examiner l'opportunité pour la commune d'en faire l'acquisition compte tenu de sa proximité avec le bar, ce qui permettrait d'envisager globalement un plus grand espace.

Travaux logements municipaux : Fabrice DAULON et Michelle DUBERGEY informent de l'avancement des travaux, salle de bains notamment.

Thierry LORRIOT fait part d'une demande du CVLV pour une participation au financement de l'EVS sur 4 ans à hauteur de 750€ /an. Le Conseil Municipal approuve et ce sujet sera voté lors de la délibération sur le budget.

La séance est levée à 20h20.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire**

**PRESENTS :** Mrs. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. BILLION, M. MACEDO, M. LORRIOT, ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, LABAT-DUBOIS

**ABSENTE :** MME BAISSAS

Madame Laure BEYNEIX a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H10.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 08/02/2022 est validé à l'unanimité.

### Participation financière au Festival Festy Pian

Monsieur le Maire a reçu de la part de l'association Festy Pian, une demande de participation financière de 1300€ pour l'ensemble des manifestations de l'année, ainsi que 2000€ pour le feu d'artifice prévu pour la fête du village, soit un total de 3300€.

Sur demande de M. LORRIOT, M. GRETHEN, Président de Festy Pian précise que les dépenses prévues pour 2022 s'élèvent à 25 000€

Est soulevé le fait que les associations Piannaises perçoivent déjà une subvention annuelle et qu'il ne serait pas équitable d'accorder un supplément à une et pas aux autres. Il est également mis en avant que les manifestations proposées sont à destination de l'ensemble de la population et à pour but d'animer la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation financière de la mairie à hauteur de 3300€.

### Approbation du rapport de la CLECT

Mme LECOEVRE informe le conseil que la CLECT s'est réunie le 25 novembre 2021 et a approuvé le rapport portant sur les points suivants :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire au SDIS : imputation sur l'attribution de compensation des communes, à compter de 2022 au prorata de la population, de la demande de contribution complémentaire du SDIS. Il est rappelé qu'en contrepartie de cette participation complémentaire, le SDIS réalise gratuitement au profit des communes, le contrôle des bornes incendies ;
2. Evaluation financière du retour aux communes des bibliothèques de Bieujac et Mazères (augmentation de l'attribution de compensation de 1797€ pour Mazères et 776€ pour Bieujac) ;
3. Evaluation financière du retour aux communes des bâtiments de l'école de musiques de Noailan et Préchac : pas de restitution financière aux communes car aucun transfert financier n'ayant été réalisé initialement au profit de la CDC.

Monsieur le Maire invite le conseil à approuver le rapport de la CLECT. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Questions diverses

Subvention ACP (Action Collective de Proximité) : cette subvention peut être attribuée pour venir en aide aux entreprises de moins de 10 salariés. Pour en faire la demande, il faut se rapprocher de la CDC du Sud Gironde. Il faut mettre l'information sur le site et ne pas hésiter à en parler autour de nous.

Ukraine amitié : une chaîne de solidarité s'organise et nous vous remercions pour le soutien que vous pourrez apporter à l'Ukraine. L'association UKRAINE AMITIE organise une collecte de matériel médical, médicaments, produits de nécessité, etc. Un point de dépôt pour la commune de Pian sera communiqué très prochainement. Information à relayer sur le site de la mairie.

Monsieur le Maire nous informe avoir participé à une réunion organisée le vendredi 25 février, en présence de Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil départemental de la Gironde, Jean Galand, Vice-Président du Conseil Départemental en charge des mobilités de la Gironde, Francis Zaghet, Président de la CdC du Réolais en Sud Gironde, Cédric Gerbeau, Maire de St Macaire, Stéphane DENOYELLE, Maire de Sait Pierre d'Aurillac, Matthias Robine, Maire de Saint Martin de Sescas, et Nicolas Tarbes, Conseiller départemental du canton de l'Entre-deux-Mers au sujet de la passerelle Beaupommé à St Pierre d'Aurillac et de la voie verte. Il a été décidé la réalisation des travaux sur les piliers de la passerelle pour 100 000€ ainsi que la sécurisation pour les piétons et cyclistes de la voie verte avec notamment la réfection du chemin des Sables. Une demande d'aide financière a été demandée au département.

Monsieur le Maire nous informe avoir rencontré M. Commun, M. Gerbeau et M. Capelli élus de la mairie de Saint Macaire ainsi que le Président des Bleuets

Macariens au sujet du mur en parpaing érigé à la place du tourniquet donnant accès au stade sans en avoir informé la mairie de Pian sur Garonne. Monsieur le Maire précise que lors des précédentes réunions au sujet des dégradations du stage et des tribunes, l'hypothèse de faire un mur avait été soulevée mais pas actée. La question sera donc abordée au prochain conseil communautaire.

Des estimations ont été demandées concernant la maison qui va être mise en vente en face de la mairie alors qu'au dernier conseil municipal, il avait été décidé de ne rien faire tant que la vente ne serait pas officielle. Une partie du conseil a fait part de son mécontentement face à cette demande.

Retour de la réunion du 28/02/2022 :

- Le dossier concernant les ateliers est bientôt finalisé. L'ouverture de celui-ci devrait être fait courant juin.
- Les algécos : il manque les plans de façade avec les côtes, M. Daulon s'en occupe.
- Travaux : M. Cosson ne répond pas pour changer les panneaux de la salle des fêtes. Est-ce que la mairie le met en demeure ? Le préau de la cour de l'école ne pourra pas être réalisé cet été. Est-ce que l'on change tout de même l'agrandissement de la cour qui ne nécessite pas l'intervention d'un architecte ?

Les élections présidentielles approchent donc nous devons organiser la tenue des bureaux de votes.

Fin août, la mairie devra déposer son rapport social unique sur la plateforme prévue à cet effet. Celui-ci sera étudié par le Centre de Gestion.

Attention des vols ont été recensés sur la commune.

Fin mars, la municipalité ira à la rencontre de la population du coin Penot.

La séance est levée à 20h00.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire**

**PRESENTS** : MRS. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. LORRIOT, ET MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, LABAT-DUBOIS

**ABSENTE** : MME BAISSAS

**POUVOIRS** : M. DIDIER BILLION PROCURATION A M. MICKAEL FAVREAU, M. EMANUEL MACEDO PROCURATION A MME AXELLE LECOEUVRE

Madame Axelle LECOEUVRE a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H10.

### Location des algécos « Maison médicale »

Dans le cadre de la future maison médicale, dans l'attente de sa construction M. le Maire présente le projet de location d'algécos et son impact financier sur le budget de la commune.

Le montant des prestations pour l'installation et la location sur 24 mois se monte à 49 547.55€ HT. La proposition des loyers pour un médecin et une infirmière est de 400 et 300€, un total de recette mensuelle de 700€.

Monsieur Mickaël FAVREAU exprime au nom de Monsieur Didier BILLION son refus sur la proposition des loyers qui n'équilibre pas la dépense-recette du budget et son désaccord pour la location des algécos. Madame Axelle LECOEUVRE explique la position de Monsieur Emanuel MACEDO en désaccord sur les loyers.

Le Conseil municipal après délibération 12 voix pour et 1 voix contre, approuve la location des algécos.

### Travaux de voirie chemin des Sables

Monsieur le Maire présente les deux tranches d'aménagement du chemin des Sables. Le montant des travaux est estimé à 376 970€ HT, subventionné à 35% par l'Etat avec une D.E.T.R.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### Projet pédagogique piscine pour les enfants de l'école.

Monsieur le Maire présente le projet de piscine pour les enfants de l'école et informe que le transport au Spadium à LANGON sera pris en charge par la commune pour un montant de 1 037.78 euros TTC pour 12 sorties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire**

**PRESENTS** : MRS. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. LORRIOT, ET MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, BAISSAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, LABAT-DUBOIS

Madame Marielle BAISSAS a été nommée secrétaire de séance.

### Approbation du compte de gestion 2021

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

- procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Déclarent que le compte de gestion de la Commune de PIAN SUR GARONNE dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part et est approuvé par 13 voix pour.*

## Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique BENNAMIAS, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune de PIAN SUR GARONNE de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### Tableau en annexe CA 2021

Monsieur Didier COUSINEY quitte la salle.

Ainsi présenté, le Compte Administratif 2021 de la commune de PIAN SUR GARONNE est adopté par 13 voix pour, par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Didier COUSINEY revient dans la salle.

## Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu les délibérations D2022/15 et D2022/17, constatant la conformité du compte de gestion 2021 émis par le Trésor Public, avec le compte administratif 2021 de la Commune,

Constatant que la section de fonctionnement du budget communal présente à la fin de l'année 2021 un solde excédentaire cumulé de 709 912.61 €,

Constatant que la section d'investissement du budget communal présente à la fin de l'année 2021 un solde excédentaire cumulé de 244 449.15 €,

Les résultats se présentent comme suit :

### Résultat de fonctionnement

A.	Résultat de l'exercice	171 842.51 €
B.	Résultats antérieurs reportés	538 070.10 €
C.	Résultat à affecter	709 912.61 €

### Solde d'exécution de la section d'investissement

D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	244 449.15 €
----	---	--------------

### Affectation C = G + H

H = Report en fonctionnement R 002	709 912.61 €
------------------------------------	--------------

### Après en avoir délibéré,

Affecte à l'article 001 – résultat d'investissement reporté -, en recette d'investissement, la somme de 244 449.15 € ;

Affecte à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté – en recette de fonctionnement, la somme de 709 912.61 € ;

## Subventions communales 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les modalités des versements des subventions communales aux diverses associations.

Tiers	Montant 2022
A2PMP	500.00€
ACCA	300.00€
Amicale pompiers	300.00€
Coopérative scolaire	700.00€
Coteaux dorés	500.00€
Comité des fêtes	3 300.00€
FCPE Maternelle	500.00€
Football	300.00€
Foyer sociaux éducatif	300.00€
Raquette des coteaux	500.00€
CVLV	750.00€
<b>TOTAL</b>	<b>7 950.00€</b>

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, et 1 abstention acceptent la répartition des subventions communales

proposées sur le budget de l'exercice 2022.

## Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les propositions pour le budget primitif 2022, qui s'équilibre ainsi :

### - Tableau BP2022 en annexe ci-dessous

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, acceptent ces propositions et votent le budget primitif 2022 par 13 voix pour.

La séance est levée à 21h00.

## Annexe - Compte administratif 2021 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	D	R	D	R	D	R
Résultat reporté		538 070,10		327 018,34	0,00	865 088,44
Opérations de l'exercice	424 287,05	608 129,56	145 086,45	50 517,26	569 373,50	658 646,82
Totaux	424 287,05	1 146 199,66	145 086,45	377 535,60	569 373,50	1 523 735,26
Résultat de clôture	721 912,61		232 449,15		954 361,76	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux + RAR	721 912,61		232 449,15		954 361,76	

**SECTION FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE**

<b>DEPENSES :</b>		<b>1 247 743.88 €</b>
011	Charges à caractère général	283 943.88 €
012	Charges de personnel	222 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	101 700,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00 €
042	Opération ordre transfert entre section	10 000,00 €
<b>RECETTES :</b>		<b>1 247 743.88 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	709 912,61 €
13	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des services	20 000,00 €
73	Impôts et Taxes	379 331,27
74	Dotations subv. et part.	98 500,00 €
75	Revenus des immeubles	40 000,00 €

**SECTION INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE**

<b>DEPENSES :</b>		<b>1 152 203.15</b>
16	Remboursement emprunt	40 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	25 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	1 087 203.15 €
<b>RECETTES :</b>		<b>1 152 203.15 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	244 449.15 €
021	Virement de la section fonctionnement	600 000,00 €
040	Opération ordre transfert entre section	10 000,00 €
10	Dotations fonds	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	127 754,00 €
16	Emprunts	150 000,00 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2022**

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire.**

**PRESENTS :** MRS. COUSINEY, M. BILLION, M. DAULON, M. FAVREAU, M. LORRIOT, ET MMES LECOEUVRE, BAISSAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, LABAT-DUBOIS

**ABSENT :** M. MACEDO

**POUVOIRS :** MME BENNAMIAS DONNE PROCURATION A M.DAULON ET MME BEYNEIX DONNE PROCURATION A MME LECOEUVRE

Monsieur Didier BILLION a été nommé secrétaire de séance.

**Dispositif argent de poche**

Monsieur Le Maire expose, il convient de délibérer pour mettre en place le dispositif « argent de poche ».

- Les objectifs principaux sont les suivants :
- Accompagner les jeunes dans une première expérience
  - Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
  - Créer du lien entre jeunes, agents et élus
  - Découvrir la commune et les structures communales
  - Découvrir les métiers dans une collectivité
  - Participer à la vie de la commune

Les modalités :

- Mission d'une durée de 3h (½ journée)
  - Période : vacances d'été, vacances de Toussaint et vacances de printemps
  - Indemnisation fixée à 15 € par mission
  - Jeunes de 16 ans révolus à la veille de leurs 18 ans habitants la commune
  - L'encadrement des jeunes est assuré par les agents et/ou les élus
  - Un dossier d'inscription est à remplir
- Les missions :
- Petits travaux de nettoyage, de peinture, petit entretien dans les bâtiments
  - Aide au classement, archivage, inventaire
  - Entretien des espaces verts, aide au fleurissement
  - Entretien du petit patrimoine vernaculaire
  - Nettoyage de la nature
  - Participation à des actions citoyennes, éducatives, culturelles ou sociales dans le cadre des animations portées par la commune ou auprès des associations communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Valide l'engagement de la commune sur le dispositif « argent de poche » et les modalités précisées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte y afférant et notamment à solliciter les agréments nécessaires.

**Désignation de délégués suppléants**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu les statuts du SIA-SIAEP indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner deux délégués suppléants de la commune auprès du SIA-SIAEP

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Le scrutin ordinaire à main levée a donné les résultats ci-après :

Ont été déclarés élus : Suppléants : Axelle LECOEUVRE et Michelle DUBERGEY.

**Avancement de grade**

Vu le Code général des Collectivités territoriales-

Vu laloi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

-Vu le budget communal-Vu le tableau des effectifs

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE de créer à compter du 1er juin 2022 :

-un emploi de technicien paramédical de classe supérieure, au sein des écoles, dans les conditions suivantes :

Cadre d'emplois : Technicien paramédical de classe supérieur

Grade : Technicien paramédical

DIT que les crédits nécessaires à la

rémunération de l'agent qui sera nommé par

M. le Maire à cet emploi sont inscrits au budget

communal, au chapitre 12, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création à compter du 1er juin 2022 d'un poste de technicien paramédicale de classe supérieur, Monsieur le Maire est chargé du recrutement d'un agent et habilité à ce titre à conclure un arrêté de nomination.

#### Questions diverses

DETR: Une enveloppe a été allouée pour un montant de 67887.50€. Cette dotation servira à l'atelier municipal.

OAP 2: On limitera le nombre de lot

Cercle de Pompéjac : Une visite est prévue le vendredi 10 juin à 18h30.

Commission Bar: on ajoute les membres suivants : Dominique, Didier et Emanuel. Voir réunion conseil spécifique bar.

Réouverture des toilettes publiques au tennis.

Trottoir devant le domicile de Mme FERRIER, le travail a été fait comme demandé par la commission bâtiment.

Point bulletin municipal.

URBANISME : Faire identifier le bâtiment zone A et zone N au PLUi

La séance est levée à 21h0.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire**

**PRESENTS** : MRS. COUSINEY, M. BILLION, M. DAULON, M. FAVREAU, M. LORRIOT, ET MMES LECOEVRE, BAISSAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, LABAT-DUBOIS

**ABSENT** : M. MACEDO ET MME BAISSAS

**POUVOIRS** : MME BENNAMIAS DONNE PROCURATION A M. COUSINEY

Monsieur Fabrice DAULON a été nommé secrétaire de séance.

#### Le règlement local de publicité local (RLPI)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Gironde a prescrit l'élaboration d'un RLPI et définit les modalités de la concertation.

Par délibération du 11 avril 2022 la CDC du Sud Gironde a arrêté le projet du RPLI visant :

- A garantir un cadre de vie de qualité aux habitants et à toutes les personnes qui séjournent dans ce territoire ;
- A mettre en valeur le patrimoine des centres-villes, à protéger les entrées de villes et à protéger les extensions urbaines résidentielles ;
- A accompagner l'amélioration du cadre de vie par la limitation des implantations de dispositifs publicitaires ;
- A identifier les espaces à protéger pour des raisons paysagères, patrimoniales, etc...

Ce projet est soumis pour avis au Conseil Municipal en tant que membres de la CDC du Sud Gironde. Considérant les différentes délibérations, après avoir débattu, le Conseil Municipal : émet un avis favorable au projet de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

#### Projet sur la zone OAP n°2

Lors de l'ébauche du PLUi, les parcelles qui se situent en face du lotissement du Val de Tambourin avaient été classées en zone OAP (orientations d'aménagement et de programmation). Actuellement, les 2/3 ne le sont plus.

La commune est actuellement en train de constituer un dossier avec les propriétaires viticoles pour défendre ces parcelles afin que l'INAO, la DDTM et la CDPENAF acceptent que cette zone reste catégorisée en OAP2.

En effet, la commune souhaite soutenir le bien vivre ensemble. Monsieur le Maire n'est pas favorable à laisser ces parcelles viticoles entre ces habitations, c'est de la « perdition » tant du côté des viticulteurs qui ne peuvent pas travailler à leurs aises, que du côté des administrés qui sont proches des vignes.

Un projet a été présenté en mairie en vue de réaliser un lotissement de 27 maisons mais rien n'est acté tant que la situation du règlement d'urbanisme n'est pas clarifiée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Vote pour : MMES LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, BENNAMIAS, ET MM COUSINEY, BILLION  
Vote contre : MMES CREPEAU, DUBERGEY, BEYNEIX et M. DAULON  
S'abstient au vote : M. LORRIOT et FAVREAU

*M. MACEDO arrive à 19h25.*

#### Approbation de la CLECT

Madame Axelle LECOEVRE présente le rapport de la CLECT en expliquant que par décision du sous- préfet, les communes ne peuvent plus allouer de participation financière au syndicat de transport du SISS. Le rapport organise les conditions financières pour que la participation puisse être versée par la CdC en imputant les sommes relatives à chacune des communes concernées sur le montant de leur attribution de compensation.

Ainsi, le montant de base alloué par la CLECT pour la commune était de 42 844,66€, auquel nous enlevons le montant de prise en charge du SISS par la CDC qui est 7 148,83€.

De ce fait, la commission attribue à notre commune pour 2022 : **35 695,83€**.  
Pour les années à venir ce sujet devra être rediscuté dans le cadre global de la compétence mobilité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour : MMES LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, BENNAMIAS, CREPEAU, DUBERGEY, BEINEIX et MM COUSINEY, BILLION, FAVREAU, MACEDO, DAULON.

Vote s'abstient : M. LORRIOT

#### Proposition de préemption de la maison en face de la Mairie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de faire une offre pour acquérir la maison qui se situe en face de la mairie. Monsieur Didier BILLION présente les trois études de ce bien, qui ont été réalisées par des agents immobiliers ; Gironde Ressources a également établi un diagnostic foncier.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte,

- de voter POUR à l'unanimité ;
- de faire une offre à 50 000 € au propriétaire.

#### Questions diverses

- La commission appel d'offre pour les travaux routiers au Chemin des sables informe le conseil qu'elle a retenu la société COLAS pour un montant de 374 107,67 €.

- M. le Maire explique la dégradation de la fauconneuse à la suite d'un travail intensif. Il propose de faire appel à une société pour le gros du travail. Le conseil demande un devis.

- Florence et Julien reçoivent les remerciements du Conseil pour leur participation à la bonne gestion et organisation de l'installation des Algeco « à côté du collège » pour accueillir un médecin et deux infirmiers.

La séance est levée à 20h25.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :** Thierry LORRIOT, Mickaël FAVREAU, Laure BEYNEIX, Sophie LABAT-DUBOIS, Didier COUSINEY, Dominique BENNAMIAS, Axelle LECOEVRE, Michèle DUBERGEY, Maud CREPEAU, Fabrice DAULON

**ETAIENT ABSENTS :** Marielle BAISSAS et Emmanuel MACEDO

**POUVOIR :** M. BILLION DONNE POUVOIR A M. COUSINEY

Madame Michèle DUBERGEY a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19h00.

### Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Le 30 mai a eu lieu la formation pour la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57. Florence, notre secrétaire et Axelle LECOEVRE y ont participé.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Il est proposé de mettre en place cette nouvelle nomenclature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme nous l'a proposé notre conseiller aux décideurs locaux.

L'ensemble des membres du conseil municipal vote pour l'application.

### Le terrain de la maison médicale

Nous avons reçu un mail qui nous expliquait que le terrain est non conforme pour la maison médicale sur le PLUI 2023.

Les membres du conseil s'interrogent pour réaliser un certificat d'Urbanisme – 18 mois  
Nous avons réussi à obtenir un RDV le jeudi avec l'Urbanisme et la DTTM, puis après les RDV si tout est bon prendre RDV avec le Programmiste.

Vote : tous les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité (si pas de commissaire enquêteur)

### Application « INTRAMUROS »

Madame Sophie LABAT-DUBOIS nous présente l'application INTRAMUROS qui est proposé par la CdC du Sud Gironde. Cette application sera gratuite de 2023 jusqu'en 2025 puis après selon les renseignements nous devrions payer 20€ / mois.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité POUR.

Vote : tous OK

### Faucardage

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal que le montant de la réparation de la faucardeuse est de 3.400€.

Option : achat faucardeuse neuve 27.000€ HT reprise de l'ancienne 9.000€ après les réparations, soit une soule de 18.000 € HT donc 26.000€TTC.

Prestataire pour le Faucardage : 2 passages complets dans la commune 9.360 € par an les 2 passages.

Vote pour les réparations : OK tous  
Voir l'année prochaine pour le prestataire  
Vote : Didier COUSINEY s'abstient ainsi que Mickaël FAVEREAU, les autres membres OK.

### Projet de travaux pour le préau

Nous sommes en attente pour faire une demande d'aide auprès du Départementale.  
Cour de l'école : les membres du Conseil demandent au plus vite la réalisation de l'agrandissement de la cour d'école avant la rentrée scolaire...

Voir demande devis entreprise !  
Etudier la possibilité de mettre des arbres dans la cour de l'école !  
Voir pour installer la climatisation dans l'école !!!

### Ressources humaines

Agents école : présentation des plannings et les heures actuels.

L'agent de restauration : fait la plonge, aide au service, met le couvert, elle demande qu'on la décharge de ces missions ! Un solution est apportée en proposant Mme BLOUQUIN.

Les autres agents : 4h/ jour sur 4 jours !  
Une discussion s'installe sur les dysfonctionnements et les problématiques rencontrées.

Mme MARTIN remplacerait Mme FERRIER, au CVLV pour les 4 h.

Il est demandé de recevoir les agents concernés au proposition de cette nouvelle organisation.

Nous notons que M. DAULON refuse toute augmentation des heures du personnel, que pour l'ensemble des élus présent il est demandé une plus grande clarté sur le planning du personnel.

M. LORRIOT veut recevoir les plannings pour étude.

### Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h25.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2022

**Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire**

**PRESENTS :** M. COUSINEY, M. DAULON, M. BILLION, M. LORRIOT, M. MACEDO, ET MMES LECOEVRE, LABAT-DUBOIS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU.

**ABSENT(E)S :** MME BAISSAS, MME BENNAMIAS (POUVOIR DONNE A M. DAULON).

Madame Sophie LABAT-DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H05.

### Voiries

Monsieur le Maire nous informe que les travaux au chemin des sables sont en cours, les bas-côtés restent à faire et vont être compactés, les cailloux vont être enlevés et la signalisation sera posée le jeudi 08.09.2022. La zone sera limitée à 30km/heure à partir de lundi et des contrôles de Gendarmerie seront réalisés pour plus de sécurité. Cette limitation de vitesse sera signalée au sol.

Au niveau du garage, pas de passage pour les piétons possible du fait d'un mur en pierre, le propriétaire nous laisse intervenir comme bon nous semble afin d'obtenir 1,40m de trottoir.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité et réfléchit à une inauguration pour cette voie.

### Eclairage public au chemin des Sables

Monsieur DAULON informe avoir eu le SDEEG et a rdv avec eux le 20.09.2022.

La commune est dorénavant 100% LED, il faudra prévoir le rajout d'un lampadaire au niveau du bac de rétention.

Les lampadaires s'éteignent normalement à minuit pour se rallumer le matin à 6h pour des questions d'économie d'énergie.

### Bar

Monsieur le Maire remercie la commission et l'association A2PMP pour leur implication. Fin septembre aura lieu une réunion sur le devenir du bar.

Il est prévu qu'un passage piéton soit dessiné face à la Mairie pour accéder au bar en toute sécurité.

### L'atelier

L'avancée des travaux des ateliers municipaux suit son cours, les plis ont été ouverts, le choix des artisans a également été fait.

## L'atelier

M. Daulon précise que le téléphone va bientôt être posé à l'Algeco du cabinet médical, la société devait passer. Les infirmiers et le médecin ont fait le transfert de leurs lignes respectives vers la maison médicale.

Mme Lecoivre nous informe avoir contacté des sérigraphes pour la signalisation de cette maison médicale.

Quant à l'ARS, un avis favorable est à venir. Mais la commune de St Pierre d'Aurillac ayant également déposé un dossier de projet Maison médicale à la Région, M. Lorriot suggère donc de faire appel à un architecte après discussion avec la Région. M. Daulon se charge donc d'envoyer les courriers aux 5 architectes afin d'avoir leurs devis et plans selon notre cahier des charges pour novembre 2022.

Il faudra ensuite organiser une réunion avec les financeurs potentiels (Région, Département, Europe, élus, etc.).

## Ecole : banc, cabanon et préau

M. Daulon nous précise que la directrice de l'école n'est pas favorable à l'agrandissement de la cour de récréation de l'école. Concernant le préau, il faut relancer M. Billa, architecte. Le premier devis s'élevait à 28.000€ en avril 2022.

Pour la clôture, nous pensons demander un devis à l'entreprise Carnelos car le premier devis en notre possession nous semble trop onéreux.

L'école demande à la Mairie s'il est possible d'avoir un cabanon fermé et abrité pour les vélos et un banc.

Le devis pour l'abri en bois de 9m<sup>2</sup> (avec un délai de 6 mois) est de 983€ TTC, la table et ses bancs couteraient 1.400€.

Vote pour le cabanon : le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat du cabanon.

Vote pour la table et ses bancs :

- POUR : Mme Dubergey, Mme Beyneix, M. Billion, Mme Lecoivre, M. Cousiney.

- CONTRE : M. Macedo

- ABSTENTION : Mme Crépeau, M. Daulon, Mme Bennamias, Mme Labat-Dubois, M. Lorriot

## DIA

Les terrains de M. Chevalier sont prévus en équipement sportif de secteur public. Or la Mairie a reçu une DIA pour l'acquérir à 600.000€ et en faire des terrains à bâtir.

M. Billion souhaite une estimation de ce terrain afin d'être prêts à préempter.

M. Loan Bentejac de la CDC s'engage à nous faire un courrier pour signaler que ce terrain reste bien en terrain à usage public sur le PLUI et donc à reconnaître l'erreur qui a été faite.

Mme Crépeau suggère de faire un courrier officiel pour faire accélérer la procédure.

Le terrain est actuellement en public sur le PLU or le PLUI ne sera validé qu'en janvier 2023, il n'a donc pas de raison d'être dans cette DIA.

## Questions diverses

☞ Le robinet de l'évier du bar : M. Cosson propose de le remplacer pour 95€.

☞ Le cumulus du bar de 20L : 863,50€ TTC, le Conseil Municipal est contre.

☞ La chaudière du bar : elle fonctionne très bien, il faut mettre du fioul pour avoir de l'eau chaude ponctuellement plutôt que de remplacer le cumulus. Le Conseil Municipal valide.

☞ Les travaux à la Mairie sont terminés.

☞ Un devis a été demandé par M. Billion pour nettoyer les vitres de la salle des fêtes, le Conseil Municipal trouve trop cher et suggère d'en demander d'autres.

☞ Cour de l'école : Mme Labat-Dubois demande quand les trous seront faits pour la plantation des deux arbres dans la cour de récréation de l'école ; M. Macedo se propose de venir les faire durant les vacances de la Toussaint.

☞ Mme Labat-Dubois demande également à ce que le parterre de « fleurs » situé devant la Crèche des Doudous soit nettoyé, il est l'un des rares à être très sale or il y a pas mal de passage devant.

☞ M. Lorriot informe qu'à l'avenir au niveau du SICTOM, il n'y aura plus qu'un passage de ramasse des ordures ménagères par semaines mais une collecte de déchets jaunes sera faite toutes les deux semaines pour compenser et inciter les citoyens à trier leurs déchets.

☞ Un devis de climatisation de la Mairie et d'une salle de classe va être demandé.

La séance est levée à 20h27.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 27 septembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 4 octobre 2022, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **12**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Présents :** Mrs D. COUSINEY, F. DAULON, D. BILLION, T. LORRIOT, E. MACEDO et Mmes A. LECOIVRE, D. BENNAMIAS, M. DUBERGEY, L. BEYNEIX, M. CREPEAU, S. LABAT-DUBOIS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absente excusée :** Mme M. BAISSAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal a désigné Madame Dominique BENNAMIAS pour remplir les fonctions de secrétaire.

## Point 1 : Médiation préalable obligatoire

Madame Axelle LECOIVRE invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement sur l'adhésion de la collectivité à la procédure de médiation préalable obligatoire organisée par le Centre de Gestion de la Gironde, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation. La collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle.

Le coût se situe entre 150 et 200 € auquel s'ajoute 50 € par heure supplémentaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place de la médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion de la Gironde.

## Point 2 : Évènement pour « Octobre Rose »

Madame Axelle LECOIVRE rappelle que la manifestation se déroulera le samedi 8 octobre avec un grand jeu sportif. Le Rendez-vous est fixé à 10h au pôle sportif. La participation est de 5€ pour les + de 11 ans et gratuite pour les enfants de 6 à 10 ans.

Un déjeuner préparé par un Food Truck clôturera cette matinée : Le Chausson Gascon. La commission sociale sera présente pour organiser cet évènement. En termes de coût de matériel, les dépenses se situent autour de 215 €.

La manifestation Octobre Rose est approuvée à l'unanimité.

### **Point 3 : Paniers gourmands pour nos anciens**

Madame Maud CREPEAU présente le projet : les paniers seront composés de produits locaux (pain d'épice et miel, pot de 200gr de rillettes de canard et vin). Le devis a été établi pour 200 personnes. Le prix du panier devrait se situer autour de 23,20 €.

Il est rappelé que les paniers gourmands sont à destination des personnes qui ne viennent pas aux repas des anciens organisé par la commune.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

### **Point 4 : Repas et prestations pour janvier 2023**

Le repas est prévu pour le samedi 14 janvier 2023 à midi. Laure BEYNEIX doit contacter un traiteur.

*Arrivée d'Emanuel MACEDO à 19H19*

Pour le repas, une animation est à l'étude et Axelle LECOEVRE présente les différentes alternatives proposées par un prestataire similaire à l'Ange Bleu. Le Conseil Municipal retient la prestation de 1 115 € TTC comprenant un chanteur accompagné d'un trompettiste et d'un accordéoniste, un pianiste, une chanteuse et deux danseuses.

Un flyer doit être préparé pour le distribuer aux anciens afin de recueillir leur choix entre le panier gourmand et le repas. Le projet est approuvé à l'unanimité.

### **Point 5 : Adoption de l'instruction comptable et budgétaire M57**

Madame Axelle LECOEVRE explique la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette instruction est plus avancée et complète car elle reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu l'avis du comptable public en date du 4 octobre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Pian-sur-

Garonne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision.
- 

### **Point 6 : Modification de la délibération concernant le FDAEC 2022**

Monsieur le Maire informe que suite à une vérification du dossier transmis par notre secrétaire, il s'est avéré que notre collectivité avait à sa disposition une enveloppe budgétaire non encore soldée.

Ainsi, après discussion avec Madame Axelle LECOEVRE, il est proposé au conseil municipal d'y ajouter l'achat d'un toboggan pour remplacer celui qui a été volé en avril pour un coût de 7800 € TTC mais aussi du mobilier coloré pour la cour de l'école d'un montant de 1400 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

### **Point 7 : Questions diverses**

**Chemin des Sables :** Monsieur le Maire précise que les travaux du Chemin des Sables sont une réussite. Si, pendant les travaux, quelques habitants ont manifesté leur mécontentement, au final les habitants sont très satisfaits du résultat.

Thierry LORRIOT demande si les trottoirs sont mixtes (piétons et vélos). Didier BILLION répond par l'affirmative. Par ailleurs, Thierry LORRIOT fait état d'un problème d'accumulation d'eau qui s'écoule sur un talus lorsqu'il pleut abondamment (chemin des sables à l'angle de la route de SOREHL au niveau du raccordement du nouveau bitume avec l'ancien, pas loin de la plaque métallique). Didier COUSINEY précise que l'entreprise qui a effectué les travaux doit tout vérifier. Fabrice DAULON fait remarquer qu'il conviendrait de faire un trait blanc rue de Lalière au niveau du collège pour indiquer le sens interdit.

Une inauguration est prévue le 26 novembre (chemin des Sables ou au pôle sportif selon la météo) Seront conviés, outre les riverains et le Conseil Municipal : M. le Sous-Préfet, M. LARTIGAU, M. TARDES, MME AGULLANA et PRAT, les Maires riverains, M. GLEYZE, MME LASSARADE. Un apéritif sera offert à l'issue de cette inauguration.

**Boulangerie :** déclaration du cambriolage à l'assurance. Didier BILLION informe le Conseil qu'une déclaration doit être faite par le propriétaire, soit la Mairie.

**DIA :** concernant le terrain de M. CHEVALIER, la Mairie a reçu le DIA pour l'acquisition (600 000 €) par M. BARRIS. Didier COUSINEY et Didier BILLION ont rencontré la CDC (urbanisme) qui confirme que le terrain n'est pas constructible sauf pour des équipements de service public. La mairie n'envisage pas de préempter ce terrain au prix du Domaine. Le DIA n'est pas recevable en l'état. Un courrier sera adressé au notaire pour l'en informer. Le conseil vote à l'unanimité cette décision.

**Ecole :** Didier COUSINEY informe le Conseil des devis reçus pour l'agrandissement de la cour. Le devis de J. TISSIE s'élève à 4 500 € et celui de la société CARNELAS à 4 300 € + une alimentation électrique estimée à 1 900 €. Compte tenu des différents éléments des devis, le choix se porterait sur CARNELAS. Toutefois, il sera demandé un devis à un électricien pour l'installation d'un interphone+ caméra et gâche électrique. Le conseil vote à l'unanimité le choix de CARNELAS sans l'alimentation électrique dans l'attente du devis de l'électricien. Fabrice DAULON revient sur l'achat d'une cabane pour les vélos et précise qu'une cabane en dur serait préférable. Emanuel MACEDO doit fournir un devis. Sophie LABAT-DUBOIS informe le Conseil que 2 mûriers seront plantés dans la cour pendant les vacances de la Toussaint.

**Maintenance des ordinateurs :** Sophie LABAT-DUBOIS informe le Conseil du coût communiqué par Gironde Numérique : 130 €/an/ordi soit 10 €/mois par ordinateur. Il convient de prévoir également la maintenance des TBI. Compte tenu du coût qui paraît élevé, Sophie LABAT-DUBOIS fera établir 2 autres devis par DUFFAUT et MCB.

La décision est reportée au prochain Conseil.

**Maison médicale :** Fabrice DAULON précise qu'il faut faire intervenir un électricien pour installer le RJ45 pour le téléphone. Didier BILLION précise qu'un boîtier WIFI suffit. Fabrice DAULON adressera un mail à Orange pour qu'ils viennent tirer la ligne.

A propos de la maison médicale, Thierry LORRIOT fait remarquer que les loyers n'ont sans doute pas été demandés aux « locataires ». La Mairie va s'en charger. Axelle LECOEVRE présente un devis de SERI GRAF pour le panneau de signalisation d'un montant de 1104 €. Didier COUSINEY souhaite un devis de MAGNIER, jugeant celui de SERI GRAF très cher. Fabrice DAULON fait le point sur la consultation des 4 architectes pour la construction de la Maison Médicale. 2 sur 4 ont répondu : PRADAL et BILLA. Valérie ARNAUD n'aurait pas reçu la demande. Elle va être relancée. Thierry LORRIOT attire l'attention sur la nécessité de prendre des précautions et de respecter les procédures.

**Cabanes de vignes :** Thierry LORRIOT rappelle le mail adressé à l'ensemble du Conseil précisant les modalités de mise en œuvre de l'animation du circuit de randonnée et l'entretien des cabanes par le service civique (via l'UFVC et CVLV) pour un coût global de 5000 €. Didier BILLION demande si la personne, en charge de l'entretien, pourrait également se charger des lavoirs restaurés par A2PMP. Il conviendra de voir avec le CVLV cette possibilité.

Le conseil vote le projet présenté par la commission environnement à l'exception de Didier BILLION qui vote contre, précisant qu'il est favorable au nettoyage mais contre l'animation.

**Eclairage LED de la commune :** Fabrice DAULON fait le point sur les éclairages LED de la commune. Il convient d'équiper le Val du Tambourin en ne changeant que les ampoules. Pour l'ensemble des LED manquant à ce jour, le coût serait de 10 000 € hors subvention et hors poteaux dont 2 sont à prévoir.

Fabrice DAULON propose par ailleurs de voter une extinction totale des éclairages de la commune à minuit. Dans le contexte de cette crise énergétique Thierry LORRIOT suggère de procéder rapidement à une analyse précise des dépenses énergétiques de la commune pour estimer les dépenses à venir à supporter. Le vote est reporté à un prochain Conseil.

**Le bar** : Une réunion a été organisée le 27 septembre avec les bureaux des 6 associations de la commune. Étaient présents pour les élus : Didier COUSINEY, A. LECOEVRE, D. BENNAMIAS, D. BILLION et T. LORRIOT (F. DAULON excusé)

L'objet de cette réunion était de réfléchir aux modalités d'organisation du bar (structure juridique) et à la finalité du lieu (activités...).

Un compte rendu a été adressé à l'ensemble des participants et il a été demandé aux associations de donner leur avis sur les propositions émises lors de cette réunion avant le Conseil du 4 octobre. Didier COUSINEY fait remarquer que ce délai était trop court pour qu'ils puissent émettre un avis. Les associations ont en effet répondu qu'elles souhaitaient se réunir pour pouvoir réfléchir et se prononcer. Lecture est faite du compte rendu de la réunion par Dominique BENNAMIAS. Jacques PAUZAT et Stéphane COQUET expriment leur désaccord sur la proposition présentée par la commune. Il est convenu d'attendre le retour de la réunion des associations pour avancer sur le projet.

Thierry LORRIOT fait remarquer que la priorité est de définir la finalité du projet avant de se préoccuper des modalités d'organisation

(structure juridique, nouvelle association etc.) E. MACEDO, pour sa part, estime que le bar devrait être un simple bar ouvert tout le temps et non dévolu à des activités des associations ou autres. Ces activités pourraient être organisées mais la finalité première doit rester celle d'un bar.

Le sujet sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain Conseil.

La séance est levée à 21h10.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 8 septembre 2022, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme LECOEVRE en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : **12**

**Nombre de conseillers présents** : 8

**Présents** : Mmes BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, DUBERGEY, LECOEVRE, LABAT-DUBOIS

Mrs DAULON, LORRIOT

**Absents excusés** : Mme BAISSAS, Mr. COUSINEY pouvoir à Mme LECOEVRE, Mrs BILLION, MACEDO

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal a désigné Monsieur LORRIOT pour remplir les fonctions de secrétaire.

### 1. Adoption des PV des conseils précédents

Les procès-verbaux des conseils municipaux des mois de juin, juillet, septembre et octobre sont en cours de correction à la suite de la relecture des conseillers. Les modifications demandées ont été intégrées.

### 2. Décision modificative

Il convient d'ouvrir une ligne budgétaire des dépenses (dotation) à hauteur de 507,17€ de « provision pour créances douteuses » pour recouvrir les créances dont le risque d'irrécouvrabilité existe.

Vote à l'unanimité du conseil.

### 3. Le rapport sur le prix et la qualité du service public (eau et assainissement)

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport : Exercice 2021 et les prix 2022.

Vote à l'unanimité du conseil.

### 4. Participation « Terre de Jeux 2024 »

Le CVLV porte un projet autour du sport, de la pratique sportive.

En 2024, la France accueillera et organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires. Devenir « Terre de Jeux 2024 » c'est : favoriser la découverte du sport et de ses valeurs, soutenir l'éducation par le sport, promouvoir la pratique sportive. Le CVLV porte un projet de coordination des actions en lien avec ce label sur le territoire des 8 communes de la rive droite de la CdC. Diverses actions sont prévues, diverses manifestations seront organisées dans les communes, au pôle sportif, ... Pour cela, il convient que chaque commune demande le label « Terre de jeux 2024 » en ligne sur le site ad'hoc. Il n'y a aucune contrepartie financière entre la commune et le CVLV sur ce projet. Le CVLV contactera par la suite les communes adhérentes pour la programmation des actions.

Pour en savoir plus : <https://terredejeux.paris2024.org>

Le conseil donne son aval pour que la commune obtienne le label « Terre de Jeux 2024 » : 7 favorables. 2 abstentions (Mme BEYNEIX, Mr. LORRIOT).

### 5. Motion soutien aux viticulteurs

Lecture est effectuée d'une motion en soutien aux viticulteurs.

Vote à l'unanimité du conseil.

### 6. Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde propose une offre de service visant une approche globale de la santé et de la prévention des risques professionnels pour répondre aux obligations légales des collectivités. Dans ce cadre, pour la commune de Pian sur Garonne, la validation de cette adhésion se traduit notamment par des tarifs préférentiels pour les visites médicales obligatoires : 65€ par agent et par an contre 97 € sans adhésion. Tous les agents doivent effectuer cette visite médicale l'année prochaine ; seule la cantinière doit effectuer une visite annuelle.

Vote à l'unanimité du conseil.

### 7. Création de poste

La commune accueille depuis le 1<sup>er</sup> novembre sa nouvelle secrétaire Mme MEUNIER.

Il convient donc d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe pour pouvoir accueillir Mme Rachel MEUNIER. Il convient également de « fermer » le poste d'adjoint administratif sur lequel était « assise » la secrétaire de mairie précédente.

Vote à l'unanimité du conseil

### 8. Maintenance des ordinateurs

Lors du dernier Conseil municipal, les élus avaient demandé à Mme LABAT-DUBOIS que d'autres devis soient présentés pour la maintenance des ordinateurs de l'école. Voici les tarifs en HT.

- Gironde Numérique : 130 €/ poste / an (devis présenté lors du conseil précédent)
- PSI (Bruges) : 105,3 € / poste / an (avec prise à distance), déplacement sur site le cas échéant, TNI au même tarif.
- DUFU (Langon) : 125 € / poste / an (avec prise à distance), déplacement sur site le cas échéant, TNI au tarif de 168 €. L'entreprise demande à changer les disques durs avant la

prise en charge de la maintenance. Elle est venue faire un audit des postes sur site.

Le débat s'installe. PSI va fournir les nouveaux matériels de l'école car c'est le fournisseur du marché pour le projet Écoles Numériques (1 TNI). Depuis 2014, la commune a travaillé avec PSI sur la classe mobile et les TBI... La maintenance qui avait été proposée n'a pas donné toute satisfaction.

Les élus n'arrivent pas à trancher quant aux avantages d'une solution locale ou de la solution PSI qui fournira les nouveaux matériels. Il est demandé d'approfondir les conditions de maintenance pour PSI.

## 9. Devenir du Bar

Les élus se sont réunis la semaine dernière. Les associations sont remerciées pour leur travail et leurs propositions. La commune souhaite garder la coordination du projet et de l'animation sur le bâtiment du bar restaurant ; ce bâtiment ne peut pas être une maison des associations. Elle a entendu les besoins des associations et doit prendre en considération l'ensemble des possibilités offertes par les bâtiments publics autour de la mairie (salle des fêtes, bar, maison récemment acquise).

Elle demande à ce que le local mis à disposition des associations derrière la mairie soit rangé et continue d'être partagé. En attendant, dans le cadre de la programmation concertée des manifestations au sein de la commune par les associations, la commune mettra à disposition le bar.

Une réunion publique sur le devenir du bâtiment est organisée le 25 novembre à 19h.

## 10. Informations

- Un groupement de commande est organisé par la CdC sur des marchés de maîtrise d'ouvrage et de travaux (contrôle électrique, contrôle incendie, matériel informatique, ...). Dossier à étudier.

- La CdC va organiser une course cycliste sur route. Il serait demandé une participation de 200 € par commune. Les premiers éléments de réflexion feraient état d'un circuit plutôt dessiné sur le territoire qui a souffert de l'incendie de cet été.

- Services techniques de la commune : déménagement avant travaux prévus le 14 et 15 novembre

- o Réaménagement partiel au garage, pièce du haut de la mairie et prêt d'un garage par M. le Maire.
- o M. le Maire met également à disposition gracieusement son personnel pour aider « Julien » à effectuer ces transferts de matériel.
- o Le conseil remercie M. le Maire.

- Dépense de fonctionnement par le personnel technique

Le conseil est informé que le personnel technique a l'autorisation de réaliser des dépenses de fonctionnement et de petits matériels pour un montant global déterminé.

Mme LABAT-DUBOIS souligne également que le parterre de fleurs devant l'église est très bien et que celui devant la Crèche des Doudous a bien été nettoyé.

- Cérémonie du 11 novembre à 11h et vin d'honneur en suivant au bar.

- Inauguration du Chemin de Sables le 26 Novembre à 11h.

- Devis Barnum 6x12 ml dans le cadre du Congrès des Maires : 8250 € TTC.

Sans en contester l'utilité, la question du besoin est posée par M. LORRIOT. Combien de fois dans l'année, la commune, les associations de la commune ont-elles besoin de ce barnum ? Mme BEYNEX rappelle que certaines communes voisines disposent de tels barnums. Les prêts sont-ils envisageables ?

*Le conseil n'est pas favorable à cet achat. M. LORRIOT souligne son abstention (quel est le besoin ?).*

- Projets pédagogiques de l'École et voyages prévus.

- o Pour les classes de PS, MS, GS et CP : Voyage à l'écomusée de Marquèze
- o Pour les CE et CM, un séjour en Dordogne (3 nuits, 4 jours) est envisagé.

- Courrier : M. J. PAUZAT a adressé un courrier à la mairie et a restitué la clé cassée en deux.

## 11. Questions diverses

- Repas des anciens : une proposition d'un traiteur « le relais bazadais » pour un repas à 27 €/pers avec vaisselle et service.
- Proxi déchet : 22 novembre à Pian. Attention : travaux bâtiment services techniques.
- Le compostage à l'école et à la cantine ne fonctionne pas. Il faut en trouver les raisons et corriger cela. Nous devons réduire nos déchets d'ordures ménagères. Une partie de ces déchets compostables contiennent de l'eau. Les mettre dans les ordures ménagères revient à envoyer « brûler de l'eau »... !!!

La séance est levée à 21h15.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2022

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 6 décembre 2022, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Axelle LECOEVRE, la première adjointe.

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Présents :** Mrs F. DAULON, D. BILLION, T. LORRIOT, E. MACEDO et Mmes A. LECOEVRE, D. BENNAMIAS, M. DUBERGEY, L. BEYNEIX, M. CREPEAU, S. LABAT-DUBOIS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent

délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :** Mr. D. COUSINEY (pouvoir donné à A. LECOEVRE), Mme M. BAISSAS

Madame la première adjointe ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal a désigné Madame Laure BEYNEIX pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Point 1 : Maintenance des ordinateurs de l'école**

Madame Sophie LABAT-DUBOIS s'est rapprochée de PSI pour vérifier s'il était inclus la mise à jour des équipements actuels. Les professionnels de la société ne sont plus les mêmes et l'école a demandé d'éviter de travailler avec eux. Remise à niveau du parc informatique 1 186.08€ TTC et demande la mise en place d'une baie de brassage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'approuver :

- la maintenance et l'assistance avec « Ets DUFFAU »
- la durée du contrat sera d'un an à compter du 1er janvier 2023.

Le contrat matériel pour 2023 :  
-125€ HT par ordinateur (16)  
-168€ HT pour le vidéoprojecteur  
Epson  
Soit 2 601.60€ TTC

## **Point 2 : Répartition du produit de la taxe d'aménagement entre la CdC et les communes**

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCL est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Les seules charges d'équipement à la charge de la CdC du Sud Gironde et donc concernées par cette loi sont les zones d'activités intercommunales qui comportent de la voirie communautaire. Celles-ci sont situées sur les communes de Langon, Toulonne, Fargues, Mazères et Villandraut.

Ces communes ayant institué un taux de taxe d'aménagement, elles doivent donc, avec la communauté de communes, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversement de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité.

Les autres communes membres de l'intercommunalité voteront un reversement nul. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022. Après discussion entre l'ensemble des parties concernées, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les principes de reversement suivant de la taxe d'aménagement :

- Pour les zones d'activité aménagées par la CdC (parc d'activité du Pays de Langon à Mazères, zone d'activités des 3 Cirons à Villandraut et à l'avenir nouvelles zones d'activités ou extensions de zones d'activité) : reversement à la CdC de 80% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur le secteur concerné (parcelles directement desservies par la voirie communautaire).
- Pour les zones d'activités aménagées par les communes et transférées à la CdC (zones d'activités de Dumès, de la Châtaigneraie et Léon Jouhaux à Langon, zone d'activité Jean Blanc à Toulonne, zone d'activité de Coussères à Fargues) : pas de reversement
- La voie communautaire d'accès à la déchèterie de Préchac n'est pas suffisamment significative pour

- justifier un reversement de taxe d'aménagement à la CdC.

La commune de Le Pian sur Garonne n'ayant pas de ZA aménagée ou transférée par la Communauté de Communes, le taux de reversement de TA est fixé à 0%.

Il est proposé que cette répartition soit calculée à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser que Monsieur le Maire puisse :

- signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante,
- signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Point 3 : Groupement de commande via la Communauté de Communes**

Dans un contexte d'augmentation des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle. En outre, au regard de leur objet, le regroupement peut apporter de la cohérence à l'échelle du territoire. Cette proposition de groupement de commande concerne les réfections de voiries, les équipements numériques, les vérifications électriques, les extincteurs ou encore des achats de produits d'entretien.

Il serait intéressant de refaire la route au chemin de la Gravette mais avant il faut faire les travaux pour le pluvial.

L'ensemble des membres du conseil est favorable pour :

- adhérer au groupement de commande ;
- approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CdC du Sud Gironde ;
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

## **Point 4 : Décision modificative n°2**

Afin que la commune puisse effectuer le paiement de ses dernières factures d'investissement avant la fin de l'année 2022, il est proposé au conseil municipal d'autoriser un transfert de crédit dont le détail figure dans le tableau ci-dessous : **Annexe DM2**

Après délibération, les membres du conseil municipal, acceptent d'apporter des modifications au budget primitif 2022 ;

## **Point 5 : Décision modificative n°3**

Afin que la commune puisse effectuer le paiement de ses dernières factures de fonctionnement avant la fin de l'année 2022, il est proposé au conseil municipal d'autoriser un transfert de crédit dont le détail figure dans le tableau ci-dessous : **Annexe DM3**

Après délibération, les membres du conseil municipal, acceptent d'apporter des modifications au budget primitif 2022 ;

## **Point 6 : Sobriété énergétique**

Dans le contexte écologique et économique

actuel, Madame Axelle LECOEVRE propose au conseil municipal de délibérer sur le principe de mettre en place, pour les services communaux, une stratégie d'économie d'énergie. Conscient des capacités financières de la Commune, il s'agit de réaliser des actions simples et peu onéreuses permettant de réduire les consommations de fluide (éclairage, chauffage, refroidissement, ventilation).

- ✓ Pour les décorations de Noël : la commission sociale a préparé des lutins en bois qui seront déposés dans la commune pour l'esprit des fêtes de fin d'année.
- ✓ Le chauffage de l'école : le thermostat sera réglé pour les week-end et vacances scolaires.
- ✓ L'extinction nocturne de 00h à 05h : une enquête publique sera réalisée pour connaître l'avis de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de mettre en place, pour les services communaux, une stratégie d'économie d'énergie.

## **Point 7 : Bâtiments communaux**

La chaudière de la commune a été révisée courant du mois de novembre mais la commission des bâtiments a travaillé pour voir l'intérêt si nous remplaçons la chaudière par une pompe à chaleur : 22 000€ environ. Elle a également demandé plusieurs devis auprès de professionnels pour l'installation d'une climatisation qui soufflerait uniquement dans les 3 bureaux de la mairie. Le coût s'élèverait à 5000€.

La commission a contacté de nombreuses fois Cosson malheureusement le travail demandé n'avance pas chez les locataires. Il est proposé de faire une mise en demeure auprès de l'entreprise.

Dans le bâtiment du bar, un devis pour la mise en place d'une fumisterie est envisagé ainsi que le nettoyage de la cuve à fioul actuelle. *Il est demandé de se renseigner si la chaudière est adaptable au bro fioul.*

Après échanges, le conseil valide pour l'année 2023 uniquement la mise en place d'une climatisation.

## **Point 8 : Désignation d'un nom pour la future zone artisanale**

Madame Axelle LECOEVRE informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, de procéder à la nomination de la nouvelle zone artisanale en bas de Pian sur Garonne, il est demandé au Conseil municipal :

Il est proposé : Zone artisanale « Petit Verdot Est » et « Petit Verdot Ouest ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de nommer la nouvelle zone artisanale « Petit Verdot Est » et « Petit Verdot Ouest ».

**Annexe DM 2 :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D – 2031 – frais d'études	0,00€	9 000,00€	0,00€	0,00€
D – 2111 – Terrains nus	9 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	9 000,00€	9 000,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00€</b>		<b>0,00€</b>

**Annexe DM 3 :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D – 61558 – autres biens mobiliers	0,00€	15 000,00€	0,00€	0,00€
D – 022 – dépenses imprévues	15 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	15 000,00€	15 000,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00€</b>		<b>0,00€</b>

**Point 9 : Création d'une autorisation pour un stationnement d'un véhicule taxi**

Un habitant de la commune sollicite la municipalité pour une création d'une autorisation au stationnement d'un véhicule taxi.

Il convient de solliciter la Préfecture de Bordeaux pour l'obtention de 2 autorisations de stationnement et de créer 1 autorisation de stationnement sur la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- autoriser M. le Maire à solliciter la Préfecture de Bordeaux pour l'obtention de 2 autorisations de stationnement
- autoriser M. le Maire à créer 1 autorisation de stationnement.

**Point 10 : Convention globale de territoire 2022 – 2026**

Concomitamment à la délibération prise par le Conseil Communautaire de la CdC du Sud Gironde en date du 22 février 2021 qui acte le lancement de l'élaboration du projet social de territoire en vue de la signature de la Convention Territoriale Globale en 2022 par le Président, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à s'engager à signer cette Convention qui permettra à la Mairie de Le Pian sur Garonne,

- d'une part, de participer activement à la constitution du projet social Territorial et son évolution prenant en compte les spécificités et les besoins de la population de nos communes ;
- d'autre part, de bénéficier du maintien des financements du Contrat Enfance et Jeunesse arrivé à terme le 31 décembre 2021 pour les actions menées sur notre territoire de compétences et inscrire au titre de ce dispositif.

Celles-ci seront basculées dans le plan d'actions de la CTG et par effet, elles bénéficieront en complément de la prestation de base (PSU/PSO) du Bonus Territoire (lié à la signature de la CTG avec un versement direct aux gestionnaires des équipements, signataires des Convention d'objectifs et de financements (COF) appropriés.

En complément, des aides pourront être activées pour le développement de l'offre de services à la population au-delà de l'enfance, sur l'ensemble des lignes politiques portées par la Caf de la Gironde, tel que la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap...

Sur l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- acte l'engagement de la Mairie dans la signature de la prochaine Convention Territoriale Globale en 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire de la commune de Le Pian sur Garonne à la signer lorsque celle-ci sera établie.

**Point 11 : Référent patrimoine historique communal**

Madame Axelle LECOEVRE fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association A2PMP demandant la désignation d'un référent patrimoine historique communal dans le cadre de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de nommer M. Fabrice DAULON comme référent patrimoine historique communal puisque étant en charge des bâtiments communaux.

**Point 12 : Autorisation de rembourser des frais à une élue**

Madame Axelle LECOEVRE informe le conseil municipal qu'elle a acheté une panoplie de Père Noël sur internet pour un montant de 111.85€ avec ses propres revenus.

De ce fait, Mme Axelle LECOEVRE propose qu'elle se fasse rembourser sur présentation de la facture d'achat et d'un certificat attestant qu'elle a bien réglé cette facture de ses deniers propres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de rembourser Mme Axelle LECOEVRE pour un montant de 111.85€.
- DIT que l'élue devra établir un certificat attestant qu'il a payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget principal.

**Point 13 : Informations diverses**

1. **Participation voyage scolaire** : La directrice de l'école sollicite la municipalité pour offrir un voyage scolaire aux enfants des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 pour aller à St Geniès pour 3 nuits/4 jours. Le coût réel du voyage est de 11 987,39 euros pour deux classes de 48 élèves (10492.80 euros pour l'hébergement, les repas et les activités et 1 494.59 euros de transport assuré par SISS). La municipalité donne un accord de principe mais souhaite que l'école apporte un projet financier plus précis pour que le conseil puisse voter en conséquent.

- 2. Logiciel métier du secrétariat :** Le service est très perturbé devant les nombreux problèmes relevés. Afin de limiter toutes ces complications, le commercial propose de passer sur un nouveau contrat permettant d'avoir un interlocuteur attiré. Le coût est de 3000€.
- 3. Réunion bar :** Un rappel de ladite réunion est donné. Il a été retenu le souhait d'avoir un collectif pour réaliser le projet. Des habitants se sont inscrits pendant la réunion en plus de ceux qui avaient accordé leur demande lors du questionnaire.
- 4. Projet pour donner un nom à l'école maternelle/élémentaire de la commune :** La directrice avait sollicité les élus pour choisir un nom pour l'école. La municipalité a choisi l'équipe enseignante pour travailler sur le projet avec les enfants. Par courriel, nous avons reçu 3 propositions. Cependant, ils ne sont pas retenus. Un mail sera adressé aux enseignants pour leur donner la réponse.
- 5. Climatisation au bar :** Un devis de Cosson a été reçu pour un montant de 6000€. Le chauffage fonctionne, il faut remettre un peu de fioul et faire l'entretien.

#### Point 14 : Questions diverses

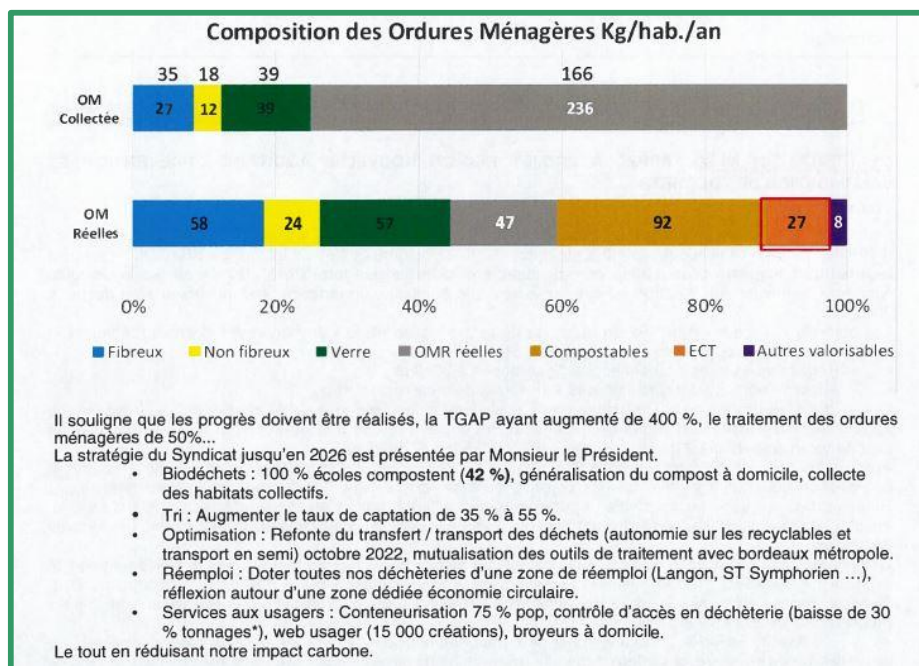
- 1. SICTOM :** Thierry LORRIOT présente le nouveau moyen de tri à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Des sacs jaunes seront distribués dans les foyers pour encourager les ménages à faire ce tri. L'idée est de simplifier les règles, ainsi le bac jaune recevra : **tous les papiers, tous les emballages en carton et les briques alimentaires, tous les emballages en métal** (boîtes de conserve, bidon en métal, plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers aluminium et même les capsules de café...), **tous les emballages en plastique ... sans exception !** (en plus des bouteilles et flacons, on rajoute, les barquettes, les pot de yaourts, les films plastiques, les gourdes de compote, les tubes de dentifrice et même les barquettes en polystyrène).

*Le Président du Sictom lors de la dernière réunion syndicale avait présenté la caractéristique des ordures ménagères du Sictom du Sud Gironde :*

*☞ voir explications ci-dessous concernant la composition des ordures ménagères.*

- 2. La fibre :** Madame Sophie LABAT-DUBOIS fait par aux élus d'un échange qu'elle a eu avec « Orange » suite à la diffusion de l'état d'avancement de la mise en place de la fibre dans le dernier bulletin municipal. Fort est de constaté que cela n'aurait pas plus. Pourtant, nous avons simplement informé les habitants de la situation qui est d'ailleurs en accès libre sur le site « Haut Méga » de Gironde Numérique. Dans tout état de cause, les travaux ne seront pas terminés avant la fin de l'année 2022.

La séance est levée à 21h00.



**112 SOS** Toutes Urgences – Numéro Européen



**SAMU - 15**

Centre anti-poisons : 05.56.96.40.80  
URGENCES Hôpital Langon : 05.56.62.33.33



**POMPIERS - 18**

Centre de secours : 05.56.62.22.29  
1 rue F. Bergoing - 33490 St Macaire



**GENDARMERIE NATIONALE - 17**

Brigade territoriale : 05.57.98.12.60  
49 avenue du 8 mai 45 - 33210 Toulence



**Urgences service de l'Eau**

05.57.53.60.47



**Société Protectrice des Animaux**

RD 390 - 40280 St Pierre du Mont  
05.58.46.00.99



**Violences Femmes infos**

Numéro national pour les femmes victimes de violence